



Ministère de
l'Environnement, de
l'Économie Verte et du
Changement Climatique



ETUDE EXPLORATOIRE POUR LA PROMOTION DE L'ÉCOENTREPRENARIAT SWITCH AFRICA GREEN

Juillet 2018



SWITCH Africa Green
est financé par
l'Union Européenne



© 2018

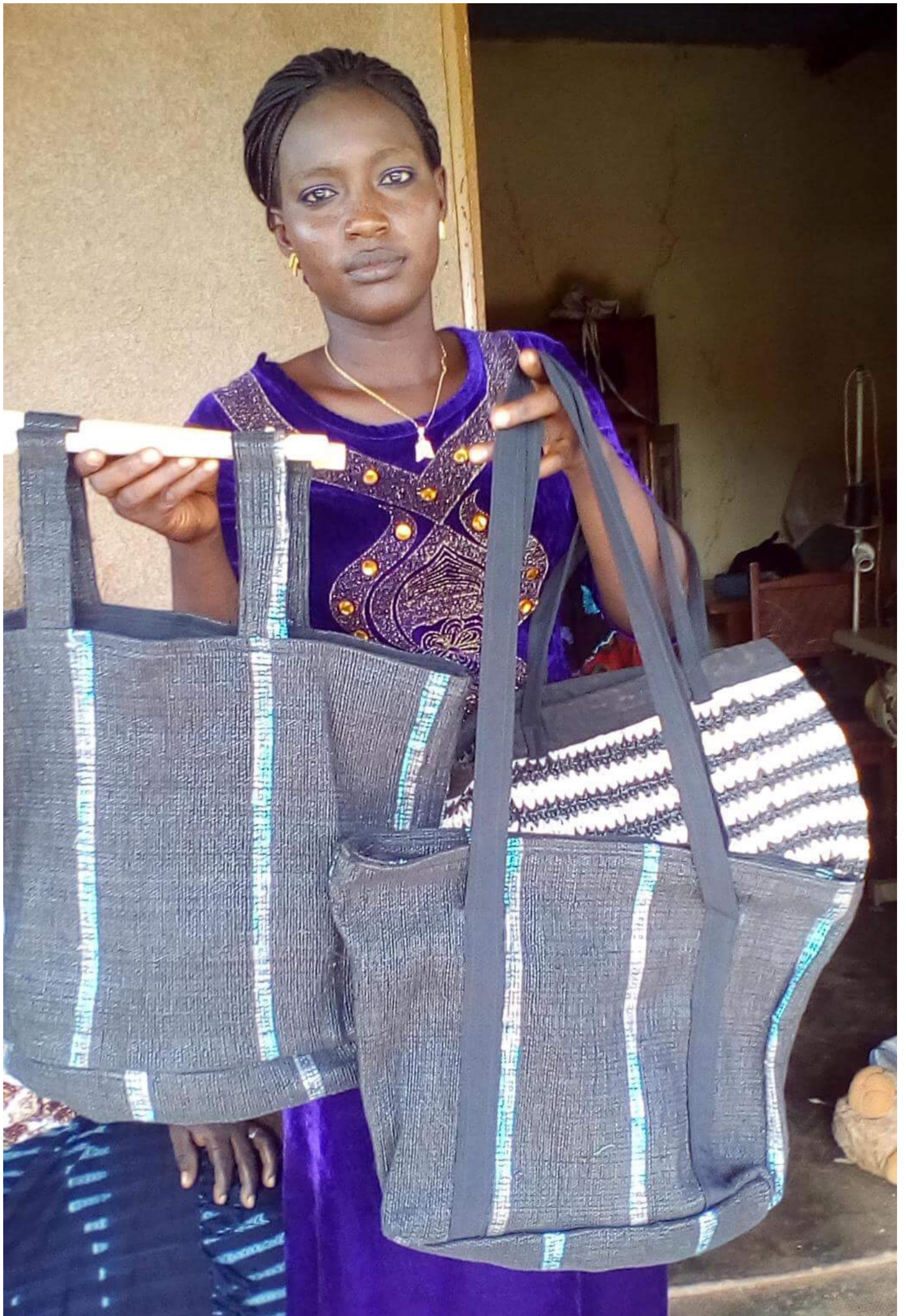
Publication: **ETUDE EXPLORATOIRE POUR LA PROMOTION DE L'ÉCOENTREPRENARIAT SWITCH AFRICA GREEN**

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est autorisée sans l'autorisation écrite préalable des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit entièrement citée. La reproduction de cette publication pour la revente ou à d'autres fins commerciales est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.



SWITCH Africa Green
est financé par l'Union
Européenne





Avant-propos

La nécessité de rendre les économies vertes semble se préciser et le consensus autour de la question prend de plus en plus d'importance à tous les niveaux. Le concept d'entreprise verte puise son essence de cette vision et l'urgence de sa promotion dans l'entreprise n'est pas à démontrer dans la mesure où elle est au cœur de toutes les activités de la sphère économique. Pour ce faire, une connaissance de la situation actuelle s'impose.

C'est dans cette optique que la présente étude diagnostic de l'entreprise verte burkinabè a été commanditée. Elle accompagnera le Burkina Faso pour la prise en compte du concept « d'économie verte » et ses principes dans le développement de l'entreprise, notamment à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES, 2016-2020).

Son objectif principal est d'établir un diagnostic sur l'état de « l'entreprise verte » au Burkina Faso et d'identifier les actions à mettre en œuvre au regard des potentialités et des contraintes. Aussi, elle vise à appuyer le projet Switch Africa Green (SAG-Verdir l'Afrique en français) et le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique à la définition d'une stratégie de promotion d'une entreprise verte au Burkina Faso.

L'étude s'arrime avec les visions des référentiels nationaux en matière de développement durable notamment la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) et le PNDES, document de référence qui trace les grandes lignes que doivent suivre les différentes politiques de développement au niveau sectoriel. Considérant les défis de la transformation structurelle de l'économie nationale, la vision du PNDES à l'horizon 2020 est : « le Burkina Faso, une nation démocra

tique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables ».

Le présent rapport a été rendu possible grâce à l'appui du projet SAG développé et financé par l'Union Européenne pour soutenir les pays africains dans leur transition vers une économie verte inclusive à travers l'adoption de modes de consommation et de production durables (MCPD).

Le Gouvernement du Burkina Faso, se réjouit de la disponibilité renouvelée des partenaires techniques et financiers à l'accompagner dans cet important exercice de transition vers une économie verte inclusive vecteur de croissance, de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté et les inégalités dans un environnement sain.

Ainsi, pour sa part, le Gouvernement s'engage à mettre tout en œuvre pour créer les conditions favorables au développement des entreprises vertes. Nous invitons donc l'ensemble des acteurs du développement du public, du privé, des ONG et associations, des établissements financiers, des organisations des producteurs, etc. à s'appropriier le présent rapport qui donne des indications sérieuses pour la promotion de l'entreprise verte au Burkina Faso.

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Economie Verte et du Changement Climatique


Batio-BASSIERE

Officier de l'Ordre National

Remerciements

Cette étude exploratoire sur “l’entreprise verte au Burkina Faso”, qui relève de l’initiative du Ministère de l’Environnement, de l’Economie Verte et du Changement Climatique, a été réalisée et actualisée avec l’appui technique de la Direction Générale de l’Economie Verte du Changement Climatique (DGEVCC) et du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD).

A ce titre, en tant que comité en charge de la finalisation de ce rapport, nous remercions tout le personnel du Ministère de l’Environnement, de l’Economie Verte et du Changement Climatique pour sa précieuse collaboration. Nous voulons aussi remercier le Comité National de Coordination Technique de SWITCH Africa Green (SAG) et tous les départements ministériels, institutions et partenaires pour leurs contributions.

Nous tenons à souligner l’aide précieuse fournie par le Ministère en charge de l’industrie, et l’Institut national de la statistique et de la démographie (INSD).

Nous remercions également le Groupe de Recherche et d’Analyse Appliquée pour le Développement (GRAAD-Burkina) pour la conduite de l’étude.

Nous remercions en outre l’initiative SWITCH Africa Green et ses partenaires pour leur soutien technique et financier.

Acronymes

BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAPES	Centre d'analyse des politiques économiques et sociales
CCI-BF	Chambre de commerce et d'industrie-Burkina Faso
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Communautés financières d'Afrique
CFE	Contribution financière en matière d'eau
CLE	Comités locaux de l'eau
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSPS	Centre de santé et de promotion sociale
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGEVCC	Direction générale de l'économie verte et du changement climatique
DGI	Direction générale de l'industrie
EICVM	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EV	Entreprise verte
FBCF	Formation brute du capital fixe
FIE	Fonds d'intervention pour l'environnement
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GRAAD	Groupe de recherche d'analyse appliquées pour le développement
GRN	Gestion des ressources naturelles
GW	Giga Watt
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
KWh	Kilowatt heure
ME	Maison de l'Entreprise
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MEEVCC	Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MICA	Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

MME	Ministère des mines et de l'énergie
MRSI	Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation
MW	Méga Watt
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des nations unies pour le développement industriel
PAGE	Partenariat d'action pour l'économie verte
PAGIRE	Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau
PAN/LCD	Plan d'action national de lutte contre la désertification
PANA	Plan d'action national d'adaptation
PANE	Plan d'action national pour l'environnement
PAS	Programme d'ajustement structurel
PCESA	Programme de croissance économique pour le secteur agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme d'investissement dans le secteur agricole
PME	Petites et moyennes entreprises
PNDD	Politique nationale de développement durable
PNDES	Programme national de développement économique et social
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PNUE	Programme des nations unies pour l'environnement
POSICA	Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
PTF	Partenaire technique et financier
R&D	Recherche et développement
RSE	Répertoire statistique des entreprises
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDI	Stratégie de développement industriel
SDR	Stratégie de développement rural
SP/CNDD	Secrétariat permanent du conseil national pour le développement durable
SP/CONEDD	Secrétariat permanent du conseil national pour l'environnement et le développement durable
SRFP	Stratégie de renforcement des finances publiques
TAP	Taux d'achèvement au primaire
TBA	Taux brut d'admission
TDRs	Termes de Référence
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africain

Table des matières

AVANT-PROPOS	I
REMERCIEMENTS	II
ACRONYMES	III
1. INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
1.1. Contexte et justification de l'étude	1
1.2. Objectifs.....	1
2. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	3
2.1. Evaluation de l'entreprise verte : approche conceptuelle	3
2.1.1. <i>L'économie verte : de quoi s'agit-il ?</i>	3
2.1.2. <i>L'entreprise verte</i>	3
2.2. Méthodologie et déroulement de l'étude	4
2.2.1. <i>Collecte des données</i>	4
2.2.2. <i>Traitement et analyse des données</i>	5
3. L'ENTREPRISE AU BURKINA FASO : CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE	6
3.1. Développement de l'entreprise au Burkina Faso : un contexte en général difficile	6
3.1.1. <i>Au niveau économique : des performances positives et des contraintes persistantes</i>	6
3.1.2. <i>Au niveau social : un capital social et humain faible et fragile</i>	7
3.1.3. <i>Au niveau environnemental : une volonté politique forte contrainte par l'importance des problèmes</i>	9
3.2. Cadre institutionnel et juridique de l'entreprise burkinabè.....	10
3.2.1. <i>Cadre institutionnel</i>	10
3.2.2. <i>Cadre juridique</i>	11
3.3. Climat des affaires et politiques financières	13
3.3.1. <i>Climat des affaires et d'investissement</i>	13
3.3.2. <i>La politique financière</i>	16
4. L'ENTREPRISE VERTE DANS LA POLITIQUE BURKINABÈ: QUELLE PLACE ?	18
4.1. Au niveau macroéconomique	18
4.1.1. <i>L'entreprise verte dans le PNDES</i>	18
4.1.2. <i>L'entreprise verte dans la PNDD</i>	19
4.2. Au niveau sectoriel.....	20
4.3. Etude de cas dans les principaux secteurs d'activités	21

4.3.1. Le secteur agricole	21
4.3.2. Le secteur des mines	22
4.3.3. Le secteur manufacturier, du commerce et de l'artisanat	23
4.3.4. Le secteur des transports	24
4.3.5. Le secteur du tourisme et de la culture	25
4.4. Faiblesses politiques et défis selon les secteurs prioritaires du projet SAG	26
5. DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE VERTE AU BURKINA FASO : POTENTIALITÉS ET PRINCIPALES CONTRAINTES	29
5.1. Potentialités	29
5.2. Contraintes.....	29
5.3. Secteur d'intérêt pour la promotion de l'entreprise verte	30
5.4. Options de développement : perspectives et limites	31
5.4.1. Analyse sous l'approche processus	31
5.4.2. Analyse par secteur	31
6. RECOMMANDATIONS ET STRATÉGIES POUR LA PROMOTION D'UNE ENTREPRISE BURKINABÈ VERTE.....	33
6.1. Recommandations politiques et stratégiques.....	33
6.2. Entraves et obstacles majeurs.....	34
6.3. Plan d'action indicatif	36
7. LE PROGRAMME SWITCH AFRICA GREEN (SAG) ET LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE VERTE AU BURKINA FASO.....	37
7.1. Objectifs du programme SAG.....	37
7.2. Composantes du programme	37
7.2. Plan indicatif d'action du programme SAG au Burkina Faso selon les secteurs prioritaires retenus.....	37
8. CONCLUSION	45
RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES	46
ANNEXE 1: LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	49



1. Introduction générale

1.1. Contexte et justification de l'étude

Dans la perspective de leur développement, bon nombre de pays africains, à l'instar du Burkina Faso, ont fait de l'entreprise un secteur clef de la création des richesses nationales, de la valeur ajoutée et de la croissance économique. Dans cette dynamique, il s'est agi d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques/stratégies efficaces dont la finalité est de générer une croissance soutenue, stable et durable susceptible de conduire à l'autosuffisance et à l'indépendance du continent africain vis-à-vis des pays développés, d'assurer la transformation des économies essentiellement agricoles en économies modernes, d'accroître les capacités d'emploi et d'améliorer les revenus et le niveau de vie des populations.

Aujourd'hui, dans le contexte particulier du Burkina Faso, cette vision est portée par la Programme national de développement économique et social (PNDES, 2016 - 2020) et la Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (POSICA, 2011).

Après plus de 50 ans d'indépendance politique et face à de nombreux constats qui mettent en évidence les limites des politiques de développement industrielles et commerciales bâties principalement autour du secteur agricole (CAPES, 2007), la question du développement de l'entreprise dans le sens d'une plus grande performance et de la durabilité revient au centre des débats scientifiques et politiques dans un contexte où, malgré les progrès significatifs enregistrés, l'entreprise burkinabè reste dans son ensemble très embryonnaire (CAPES, 2007), avec une faible contribution à la création de la valeur ajoutée par rapport au potentiel, peu compétitive et en perte de vitesse sur les marchés régionaux et internationaux.

Des analyses faites pour mieux cerner le problème (CAPES, 2007 ; CAPES, 2013, MICA, 2011), il ressort que les principaux obstacles au développement de l'industrie burkinabè, et de manière générale de son secteur productif, sont le coût élevé des facteurs de production, principalement l'énergie (DGI-MICA, 2011), l'inadéquation du système de financement, la faiblesse du capital, le manque de technologie adaptée et la faiblesse de la relation recherche-développement. En réponse à ces contraintes et pour une large part des analyses actuelles, l'économie traditionnelle (Business as Usual) n'est pas une option. L'essentiel des auteurs mettent en avant l'approche "développement durable" au regard des changements climatiques, de la raréfaction des ressources naturelles mais aussi de l'éthique¹.

Dans cette perspective et dans le programme SWITCH Africa Green, il est prévu une intervention pour la promotion des modes de consommation et de production durables, notam-

ment au Burkina Faso. La présente mission plutôt exploratoire vise à accompagner ce processus, spécifiquement pour la prise en compte de l'économie verte et ses principes dans le développement de l'entreprise, notamment à travers la mise en œuvre du second cycle de la PNDES. Elle devra répondre à quatre (4) questions fondamentales : (1) Dans le contexte macroéconomique et dans le cadre politique et institutionnel de l'entreprise burkinabè, quelle est la place de l'économie verte au Burkina Faso ? (2) Quels sont les secteurs clefs pouvant servir de base pour la promotion d'une entreprise verte ? (3) Quelles sont les principales opportunités et les contraintes pour l'émergence d'une économie verte en matière d'entreprise ? (4) Quelles stratégies pour l'émergence d'une entreprise verte ? Pour répondre à ces questions, l'étude a défini un certain nombre d'objectifs décrits ci-après.

1.2. Objectifs

L'objectif principal de cette étude est, d'une part, d'établir un diagnostic sur l'état de l'entreprise verte au Burkina Faso et d'identifier les actions à mettre en œuvre au regard des potentialités et des contraintes et, d'autre part, d'appuyer le programme Switch Africa Green et le SP/CONEDD dans la définition d'une stratégie de promotion d'une entreprise burkinabè verte. De manière spécifique, il s'agit de/d' :

- Analyser le cadre macroéconomique du pays et sa réceptivité par rapport au concept d'entreprise verte ;
- Identifier et faire une analyse diagnostique des politiques et stratégies existantes en matière d'entreprise selon leurs liens ou concordances avec les principes d'économie verte ;
- Mettre au jour et analyser les défis et opportunités, les facteurs de réussite et les enseignements pouvant être tirés du développement de l'entreprise verte ;
- Identifier et analyser les mesures requises pour faciliter l'émergence et le développement d'une véritable entreprise verte ;
- Formuler des recommandations pratiques quant aux politiques et stratégies de promotion de l'entreprise verte au Burkina Faso.

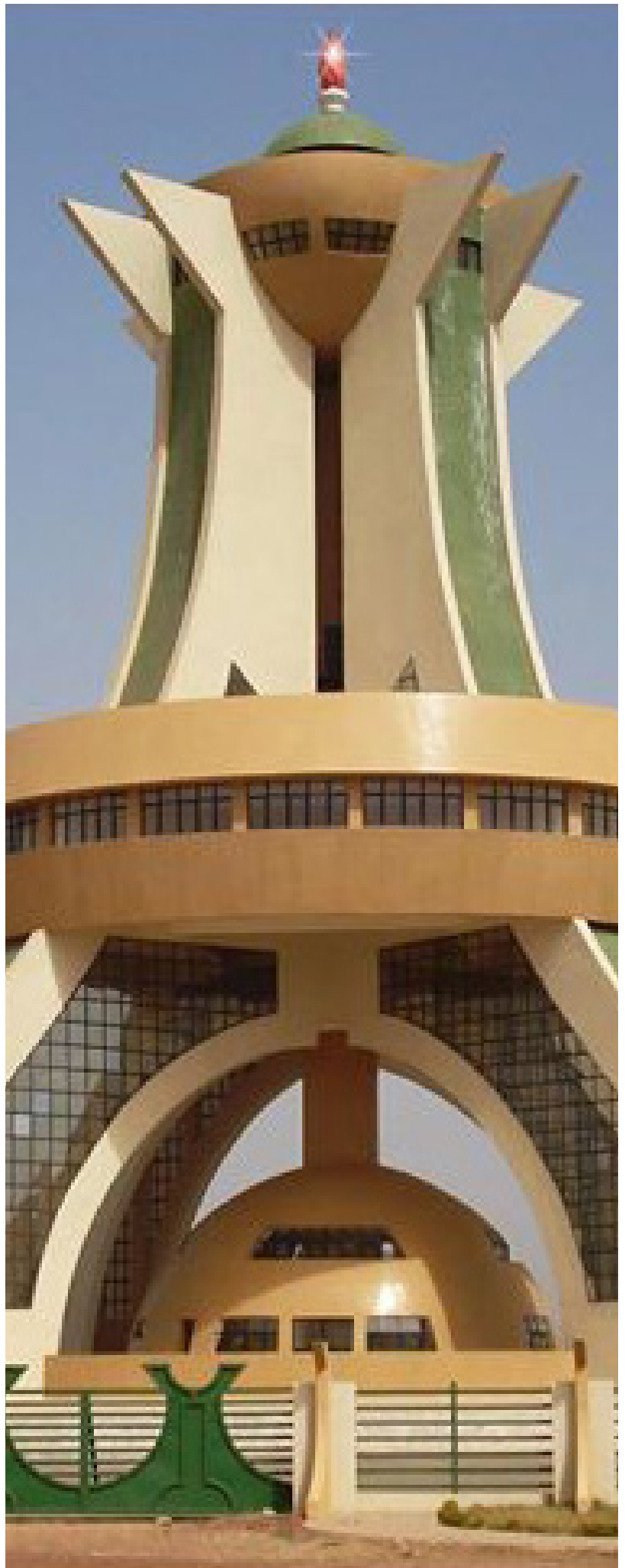
Pour atteindre les objectifs ci-dessus fixés, le présent rapport est construit autour de huit (8) grands points :

1. Introduction à l'étude,
2. Approche et méthodologie,
3. Contexte politique et structure de gouvernance,
4. Prise en compte de l'économie verte dans les politiques d'entreprise,

¹ Nous avons le devoir de mener nos activités économiques sans compromettre l'avenir des générations futures.

5. Analyse des secteurs clés, potentialités et contraintes,
6. Recommandations pour le développement de l'entreprise verte,
7. La mise en œuvre du programme SAG,
8. Conclusion

il ressort que les principaux obstacles au développement de l'industrie burkinabè, et de manière générale de son secteur productif, sont le coût élevé des facteurs de production, principalement l'énergie (DGI-MICA, 2011), l'inadéquation du système de financement, la faiblesse du capital, le manque de technologie adaptée et la faiblesse de la relation recherche-développement.



2. Cadre conceptuel et méthodologie de l'étude

2.1. Evaluation de l'entreprise verte : approche conceptuelle

Afin de mieux cerner le concept d'«entreprise verte» et sa portée générale, il convient de revenir sur les fondements desquelles émerge le concept lui-même, à savoir *l'économie verte*.

2.1.1. L'économie verte : de quoi s'agit-il ?

Le concept d'économie verte a fait son apparition dans les échanges et les écrits autour des années 1989 (Pearce D. W. et al., 1989) avant d'acquiescer toute son importance avec notamment le sommet de Rio+20 en 2012. L'économie verte a pour fondement le respect, la protection et l'exploitation judicieuse des ressources dans le sens du maintien du capital naturel en équilibre².

Dans le contexte actuel, il existe différentes définitions du concept et des autres aspects y relatifs (Cf. Encadré 1). Cependant, l'analyse de toutes ces définitions et concepts montre qu'elles sont construites autour du même noyau.

De manière synthétique, le concept d'économie verte est définie dans cette étude comme : « **une économie dans laquelle, les activités de croissance³ et de développement sont conçues et fondées sur des principes réglementaires et volontaristes d'exploitation durable des actifs naturels de sorte qu'ils puissent continuer de fournir les ressources et les services environnementaux, notamment pour les générations futures** ».

2.1.2. L'entreprise verte

² Ne pas consommer plus de ressources que ce que les écosystèmes, la terre et le soleil peuvent fournir, tout en maintenant les services écosystémiques équitablement disponibles pour tous et pour les générations futures.

³ Notamment dans l'entreprise

Aujourd'hui, il est aisé de définir l'entreprise. Elle est une combinaison organisée de moyens matériels, humains, techniques, etc. pour la production, l'achat ou la commercialisation des biens et services dont la finalité est la recherche du profit et de sa redistribution.

Contrairement à cette définition, à l'état actuel du développement des concepts et ce malgré les progrès enregistrés, la notion d'entreprise verte reste encore un champ à cerner. Le concept est relativement récent et fait en lui-même l'objet d'une attention particulière depuis seulement les années 1990. Les approches faites du concept sont aussi nombreuses que les auteurs qui se sont intéressés au sujet. Mais, d'une manière synthétique, il ressort des écrits qu'une «entreprise verte» peut se définir en considérant soit, les technologies utilisées pour la production⁴, soit le secteur d'activité⁵ (OCDE, 2011 ; Volery T., 2002). Dans son approche, Volery T. (2002) distingue deux types d'écoentrepreneur :

1. «les entrepreneurs conscients de l'environnement», qui mettent au point tout type d'innovation (produit, service, procédé) susceptible de diminuer les ressources utilisées et l'impact sur l'environnement ou d'améliorer le rapport coût-efficacité tout en se fixant un objectif de zéro déchet ;
2. «les entrepreneurs verts», qui sont conscients des questions liées à l'environnement et qui exercent leur activité sur un marché environnemental. Ils recherchent les possibilités axées sur l'environnement qui présentent des perspectives de bénéfices intéressants.

⁴ Approche par la production

⁵ Approche par la production

Quelques définitions célèbres de l'économie, de l'entreprise/industrie verte

Selon l'ONUDI (2011), l'industrie verte peut être simplement définie comme la production et le développement industriels qui ne se font pas au détriment de la santé des systèmes naturels ou de la santé humaine

Selon l'OCDE (2011), la croissance verte vise à favoriser la croissance économique et le développement, tout en veillant à ce que les actifs naturels soient utilisés de manière durable, et continuent de fournir les ressources et les services environnementaux sur lesquels la croissance et le bien-être reposent.

Pour la CEDEAO, « l'économie verte est l'ensemble des activités conduisant à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois verts décents, des richesses et des revenus au profit de la population, qui assure le bien être global pour toutes les personnes tout en maintenant un environnement sain dans le respect des droits humains et de la contribution à la cohésion sociale ».

La CEA définit la croissance verte inclusive comme une croissance économique qui est inclusive, crée des emplois, améliore le bien-être humain (y compris la réduction de la pauvreté), utilise efficacement les ressources, et améliore les actifs environnementaux.

Le PNUE (2011) définit l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ».

Définition de la notion de responsabilité

Responsabilité économique : Etre responsable économiquement pour une industrie signifie qu'elle est économiquement performante sur les plans de la création de richesse, de valeur ajoutée, etc.

Responsabilité sociale : Une industrie est responsable sur le plan social si ses activités et son organisation permettent de prendre en charge les grands problèmes sociaux de son environnement (lutte contre le chômage par la création d'emploi, contribution à la formation du capital social et humain par la formation, etc.)

Responsabilité environnementale : Elle fait référence aux définitions classiques en la matière. Une industrie est responsable sur le plan environnemental si elle exploite rationnellement les ressources naturelles et les produits dont elle dispose et si elle protège efficacement son environnement global de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et des déchets que ses activités génèrent.

Source : ONUDI (2015)

Pour l'ONUDI, l'industrie est d'autant plus verte qu'elle vise à intégrer les aspects environnementaux, climatiques et sociaux dans ses activités. L'industrie fournit ainsi une plate-forme permettant de relever les défis globaux et interdépendants par un ensemble d'approches et de stratégies transversales pouvant être mises en place immédiatement et qui tirent profit d'une industrie émergente et des forces du marché (ONUDI, 2011).

En partant de ces approches, le concept d'entreprise verte adopté dans cette étude désigne à la fois des entreprises dans les secteurs dits "verts" et celles qui développent des activités, procédures ou mécanismes visant l'utilisation durable des actifs environnementaux.

Par analogie et en référence au concept de développement durable, l'entreprise verte dans cette étude se réfère à celle donnée à l'industrie verte dans l'étude sur l'évaluation de l'industrie au Burkina Faso (ONUDI, 2015). Ainsi, une entreprise verte est définie dans cette étude comme une entreprise avec une triple responsabilité (économique, sociale et environnementale)

En référence à tous ces aspects et en abordant le sujet de l'industrie ou de l'entreprise verte de manière générale, plusieurs questions fondamentales reviennent. Comment le concept peut-il être mesuré ? Quelles sont les principales caractéristiques des entreprises vertes ?

Les documents disponibles sur le sujet n'apportent pas de réponses précises à ces questions. De ce fait, les analyses concernant le concept sont souvent adaptées au contexte spécifique d'intérêt.

2.2. Méthodologie et déroulement de l'étude

L'étude a été conduite sur la base de trois grandes étapes successives et complémentaires : la collecte des données/informations, l'analyse et le traitement des données collectées et la production du rapport. Les analyses faites dans le rapport ont été au besoin enrichies grâce à l'exploitation des bases de données existantes, des données primaires collectées auprès de structures clés, et des entrevues avec les intervenants clés avec des aspects de sondage.

2.2.1. Collecte des données

La recherche documentaire : dans cette partie, il s'est agi dans un premier temps d'identifier les principaux intervenants sur le sujet. L'équipe a ensuite procédé à la collecte des textes, des rapports d'études et de recherches et des bases de données disponibles. Les principaux sites web connus ont été également passés en revue. Parmi les principaux documents et sites web exploités, on retient :

- Les documents de politiques comme la SCADD, le PNDES, la SDI, la POSICA, le PNR, le PANE, etc.
- Les rapports d'évaluation existants sur l'entreprise et l'industrie ;
- Les sites web du Gouvernement, du Ministère de l'industrie et du commerce (MICA), du Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques ;
- Les sites web des organisations internationales comme la Banque Mondiale, l'OCDE, la BAD, le PNUE, l'ONUDI, etc. ;
- Divers autres documents.

A cette étape, l'objectif principal a été d'examiner les législations nationales et sectorielles, ainsi que les politiques, stratégies, plans et programmes de développement en relation avec l'entreprise verte, et de collecter toutes les données secondaires disponibles permettant d'avoir une meilleure compréhension de la problématique, particulièrement en matière d'entreprise verte, dans l'environnement politique burkinabè.

Pour l'analyse statistique, l'étude a eu recours à des bases de données de trois (3) principales sources. Les caractéristiques de ces bases et de leurs sources sont résumées dans le tableau suivant (Cf. Tableau 1).

L'enquête de terrain : Afin de mieux cerner le contexte et certaines données collectées au cours de la phase de l'analyse documentaire, et pour approfondir les analyses relatives spécifiquement aux questions d'entreprise verte dans le contexte du Burkina Faso, certains acteurs du secteur public et des acteurs non-étatiques (privé, société civile...) ont été

Tableau 1 : Bases de données des analyses statistiques

N°	Source	Taille de l'échantillon*	Nature de l'échantillon	Période couverte
1	l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD),	387	Entreprise	2010-2011
2	DGESS/Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA)	6428	Entreprises et industries	2007-2012
3	Base de données GRAAD sur l'étude « Economie verte et transformation structurelle au Burkina Faso », Etude CEA	52	Entreprises et industries	2014
4	Base de données GRAAD sur l'étude « Economie verte et transformation structurelle au Burkina Faso », Etude CEA	44	Personnes ressources interrogées	2015

*Elle représente la taille des bases des entreprises utilisées pour les analyses.

consultés grâce à deux types d'outils : le questionnaire et les entrevues. Il faut noter que le choix de ces acteurs s'est fait sur une base raisonnée à partir de deux principaux critères que sont l'importance des liens avec le sujet traité, et l'appartenance à une institution ayant des rapports étroits avec les questions d'entreprise et/ou d'économie verte.

2.2.2. Traitement et analyse des données

Selon les besoins de l'étude, les données collectées ont été traitées et analysées à l'aide de trois principaux logiciels de traitement de données statistiques : Excel, STATA et SPSS. Il faut noter en ce qui concerne particulièrement les données primaires, qu'elles ont d'abord fait l'objet de codification avant d'être saisies et traitées à l'aide du logiciel CSPro.

3. L'entreprise au Burkina Faso : contexte macroéconomique, politique et structure de gouvernance

La politique permet de définir de façon délibérée les orientations d'un système. Des stratégies et leurs plans d'action, des textes juridiques (lois, décrets, arrêtés ordonnances), des mesures, etc., sont alors définies pour permettre l'opérationnalisation de cette politique. Dans ce sens, les pouvoirs publics jouent un rôle crucial dans la mesure où ils sont au centre de la dynamique politique, à travers notamment l'organisation et la coordination des institutions dont les principales caractéristiques sont décrites dans la section suivante.

Avant l'analyse critique des politiques industrielles, commerciales, technologiques et environnementales, cette section présente l'organisation et la coordination institutionnelle qui régit le secteur de l'entreprise burkinabè et le contexte macroéconomique dans lequel il évolue.

la politique burkinabè a permis de traiter surtout les questions d'équilibres macroéconomiques et de croissance économique. Même si des progrès significatifs sont enregistrés, les autres aspects du développement relatifs notamment à la santé, à l'éducation, à la pauvreté, aux inégalités, à la diversification de l'économie, à l'accroissement de la valeur ajoutée, à la crise énergétique, etc., sont moins bien traités.

3.1. Développement de l'entreprise au Burkina Faso : un contexte en général difficile

3.1.1. Au niveau économique : des performances positives et des contraintes persistantes

Dans le sens de son développement comme mentionné plus haut, le Burkina Faso, à l'instar de nombreux pays africains a élaboré de nombreuses politiques et stratégies. Au niveau macroéconomique, toutes ces initiatives ont permis au Burkina Faso d'enregistrer des résultats importants et d'atteindre des performances appréciables.

En effet, sur la période 1980-1999, le taux de croissance économique réel moyen a atteint 4,4% et 5,8% sur celle de 2000-2013 (INSD). Globalement, pour la même période, le service de la dette du pays a été réduit d'environ 4 points avec une inflation maîtrisée au taux de 2,3% et la non-accumulation d'arriérés de dettes (BAD, 2012 ; BCEAO, 2013, INSD, 2014). D'une manière générale, à la lumière des documents de politiques, des évaluations ponctuelles faites et au regard des situations résiduelles, les appréciations sur les performances des initiatives stratégiques et politiques burkinabè peuvent être données à travers le tableau 2.

Dans le sens de son développement comme mentionné plus haut, le Burkina Faso, à l'instar de nombreux pays africains a élaboré de nombreuses politiques et stratégies. Au niveau macroéconomique, toutes ces initiatives ont permis au Burkina Faso d'enregistrer des résultats importants et d'atteindre des performances appréciables.

En effet, sur la période 1980-1999, le taux de croissance économique réel moyen a atteint 4,4% et 5,8% sur celle de 2000-2013 (INSD). Globalement, pour la même période, le service de la dette du pays a été réduit d'environ 4 points avec une inflation maîtrisée au taux de 2,3% et la non-accumulation d'arriérés de dettes (BAD, 2012 ; BCEAO, 2013, INSD, 2014). D'une manière générale, à la lumière des documents de politiques, des évaluations ponctuelles faites et au regard des situations résiduelles, les appréciations sur les performances des initiatives stratégiques et politiques burkinabè peuvent être données à travers le tableau 2

De ce tableau, il ressort que la politique burkinabè a permis de traiter surtout les questions d'équilibres macroéconomiques et de croissance économique. Même si des progrès significatifs sont enregistrés, les autres aspects du développement relatifs

notamment à la santé, à l'éducation, à la pauvreté, aux inégalités, à la diversification de l'économie, à l'accroissement de la valeur ajoutée, à la crise énergétique, sont moins bien traités. Une preuve de ces constats est le coût toujours relativement élevé de l'énergie qui continue de peser lourdement sur le développement de l'entreprise et de l'industrie. Il en est de même pour le taux de pauvreté qui demeure élevé, et enfin pour le secteur agricole qui demeure dominant mais peu productif.

3.1.2. Au niveau social : un capital social et humain faible et fragile

Depuis 1992, notamment avec l'adoption de la constitution de juin, le Burkina Faso a évolué dans un climat sociopolitique plus ou moins stable. Cette stabilité relative lui a permis de réaliser des progrès notables. Toutefois, le pays reste classé parmi les plus pauvres au monde avec un Indice de Développement Humain (IDH) qui stagne pratiquement depuis plus de dix (10) ans.

Tableau 2 : Synthèse des politiques et effets constatés

(Impératif) Type de politique	Problématique traitée/niveau de traitement		
	Faible	Moyen	Bon
(Equilibre budgétaire) 1960-1980 Austérité, Equilibre budgétaire	Pauvreté Développement industriel Gestion durable des ressources naturelles Transition démographique Productivité agricole Diversification de l'économie Infrastructures	Croissance du PIB Accroissement de la valeur ajoutée de l'économie Santé	Equilibres macroéconomiques
(Assainissement des finances publiques) 1980-2000 Planification centrale	Croissance Pauvreté Développement industriel Gestion durable des ressources naturelles Productivité agricole Diversification de l'économie Infrastructures Education Santé	Croissance du PIB Transition démographique	Equilibres macroéconomiques
(Assainissement des finances publiques) 1980-2000 PAS, Libéralisation de l'économie, Désengagement de l'Etat des secteurs productifs	Croissance Pauvreté Développement industriel Gestion durable des ressources naturelles Productivité agricole Diversification de l'économie Infrastructures Education Santé	Croissance du PIB Transition démographique	Equilibres macroéconomiques
(Réduction de la pauvreté) 2000-2010 CSLP, SCADD	Pauvreté Gestion durable des ressources naturelles Productivité agricole Croissance forte	Transition démographique Développement industriel Diversification de l'économie Infrastructures Santé Education	Croissance du PIB
(Réduction de la pauvreté, adaptation au changement climatique) 2000-2015 CSLP, SCADD, PNDD	Pauvreté Gestion durable des ressources naturelles Productivité agricole Croissance forte et verte	Transition démographique Développement de l'entreprise et de l'industrie Diversification de l'économie Infrastructures Santé Education	Croissance du PIB

Source : Auteur sur la base d'une compilation et analyse des résultats des évaluations existantes

Dans l'ensemble, les indicateurs de bien-être social sont inférieurs aux moyennes africaines. Au niveau international, le pays est classé parmi les pays les moins avancés avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 749 492 FCFA, soit \$ USD 1500, en 2013 (Statistiques mondiales)⁶. L'indicateur de développement humain (IDH) était de 0,203 en 1992, de 0,303 en 1998 et de 0,389 en 2009. Au cours des dix dernières années (2005-2014), cet indice est resté faible, s'établissant autour de 0,33. Pour l'année 2014, l'IDH du Burkina Faso était estimé à 0,388 et le pays classé au 181^{ème} rang au niveau mondial. Malgré les avancées au plan macroéconomique grâce à une croissance du PIB de plus de 5% en moyenne depuis 1994, la pauvreté n'a pas reculé et aujourd'hui, malgré les mesures prises, la population active burkinabè se compose essentiellement de pauvres, de ruraux et de jeunes non qualifiés avec pour conséquence la faible productivité du facteur travail.

Au niveau éducatif, le pays a fait d'importants progrès vers la réalisation d'une éducation de base de qualité pour tous. En effet, l'offre éducative s'est accrue avec l'ouverture et la construction de 653 écoles ainsi que le recrutement de 3 000 enseignants en moyenne par an depuis 10 ans. De ce fait, la couverture éducative s'est améliorée, notamment dans les zones rurales et particulièrement pour les filles. Au primaire, le taux brut d'admission (TBA) est passé de 86,1% en 2011/2012 à 92,6% en 2012/2013 et le taux brut de scolarisation est passé de 79,6% à 83,1% sur la même période. Le taux d'achèvement au primaire (TAP) a gagné en points depuis 2002 et se situe à 55,1% en 2011. Aujourd'hui, ce taux est estimé à 59,8% soit un accroissement de 4,7 points (Résultats de l'enquête rapide 2012/2013) par rapport à 2011. Sur la période 2007-2011, la part du budget de l'éducation dans le budget national a été en moyenne de 17,7%, dont 11,2% pour le sous-secteur de l'éducation de base et 6,7% pour le sous-secteur des enseignements secondaire et supérieur. Seulement, en dépit des efforts faits, l'école burkinabè traîne depuis plusieurs années trois maux qui ont une grande influence sur les ambitions de développement du pays. Il s'agit de la faiblesse du taux de scolarisation, de la faiblesse des rendements internes et externes, de l'insuffisance des capacités de gestion, d'administration et de planification du système éducatif.

Sur le plan sanitaire, les indicateurs restent également relativement bas. Les taux de morbidité (15,8%) et de mortalité générale (15,2%) demeurent élevés comparativement aux données africaines et mondiales ; cette morbidité et cette mortalité étant imputables aux infections bactériennes, parasitaires, mais également à l'infection par le VIH. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la problématique de l'accès à une alimentation saine et en quantité suffisante pour les populations se pose toujours avec acuité (EIC VM, 2009-2010). Aujourd'hui, 46,7% de la population burkinabè, soit environ 7,5 millions d'habitants, vivent en dessous du seuil minimum

acceptable estimé à 130.357 FCFA (INSD, 2012) et constituent de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle même en cas de bonne campagne agricole. Il faut noter cependant que grâce aux efforts de l'Etat burkinabè, des évolutions très positives ont été enregistrées ces dernières années. La récurrence des aléas climatiques (inondation et/ou sécheresse) conjuguée à la volatilité des prix des produits alimentaires accentuent la vulnérabilité de ces ménages pauvres.

En définitive, tous ces facteurs fragilisent le capital social et humain du Burkina Faso. Ce qui se traduit par la faiblesse de la productivité du travail et donc par la faiblesse relative de la performance de l'entreprise. Pour une plus grande performance dans l'entreprise ces problèmes doivent être traités en même temps que les unités se créent et/ou se modernisent.

En 2012, 46,7% de la population burkinabè, soit environ 7,5 millions d'habitants, vivent en dessous du seuil minimum acceptable (INSD, 2012) et constituent de ce fait la frange la plus vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, même en cas de bonne campagne agricole. La récurrence des aléas climatiques (inondation et/ou sécheresse) conjuguée à la volatilité des prix des produits alimentaires accentuent la vulnérabilité de ces ménages pauvres.

⁶ http://www.statistiques-mondiales.com/burkina_faso.htm

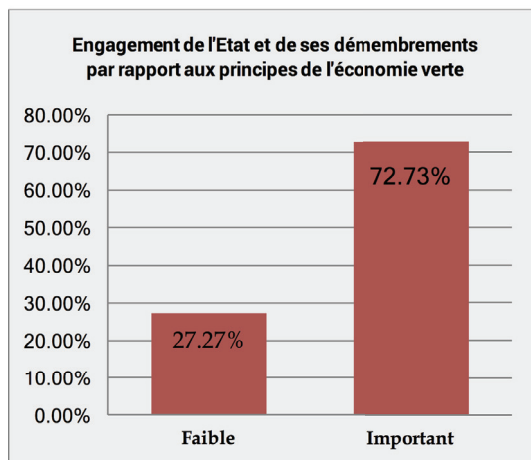
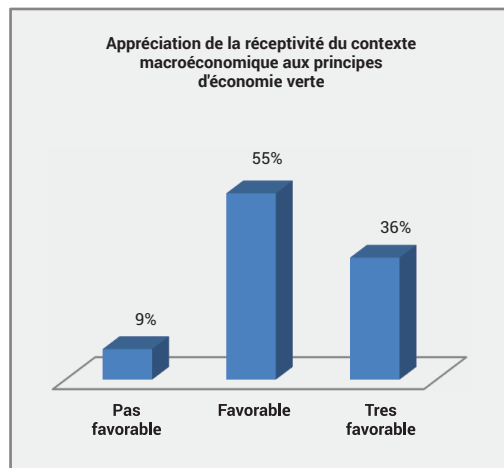
3.1.3. Au niveau environnemental : une volonté politique forte contrainte par l'importance des problèmes

En ce qui concerne le secteur de l'environnement, le contexte politique burkinabè est caractérisé par une volonté politique affirmée depuis la participation du pays au Sommet de Rio en 1992. Dans ce sens, les données de l'enquête réalisée par le GRAAD en 2014 auprès de l'administration publique montrent qu'aujourd'hui, le contexte macroéconomique burkinabè est favorable dans son ensemble (91% des réponses) à la promotion de l'économie verte et donc de l'entreprise verte et que l'Etat et ses démembrements sont engagés (73% des réponses, Cf. Graphique 1)⁷.

De nombreuses initiatives (*Ratification du protocole de Kyoto en 2005, adoption de la PNDD en 2013, adoption de la loi d'orientation sur le développement durable en 2014, les stratégies nationales d'économie verte et de la REDD+ en cours d'adoption mise en place d'instances pour le développement durable, etc.*) confirment cette volonté politique et publique. Malgré la volonté et l'engagement, le Burkina Faso connaît un contexte environnemental difficile marqué par la dégradation des terres, la dégradation des ressources en eau, un système énergétique non durable, des problèmes de pollution croissants (air et eau), l'érosion de la biodiversité et une faible résilience aux changements climatiques, etc. Avec des systèmes d'exploitation et de production fondés sur le capital naturel, cette situation, comme dans les cas précédents pèsent sur les capacités, la viabilité et la rentabilité économique de l'entreprise au Burkina Faso dont le cadre général de gouvernance est présenté dans les sections suivantes.

⁷ La question a été directement posée aux responsables de l'administration publique de tous les principaux démembrements de l'Etat.

Graphique 1 : Appréciation de la réceptivité du contexte macroéconomique burkinabè aux principes d'économie verte inclusive et engagement de l'Etat



Source : Auteur / Base de données de l'étude sur l'économie verte inclusive au Burkina Faso, 2014-2015.



Dans le PNDES, le gouvernement burkinabè s'est engagé à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Dans ce sens et en lien avec la production et la consommation durable, il entend augmenter la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité de 6.4% en 2015 à 30% en 2020.

3.2. Cadre institutionnel et juridique de l'entreprise burkinabè

Comme dans toute économie, les activités entrepreneuriales au Burkina Faso évoluent dans un cadre institutionnel et juridique bien précis. Ces deux cadres constituent un référentiel en matière de conduite et gestion de la politique ou de la stratégie du développement de l'entreprise du pays, qu'il convient d'aborder.

3.2.1. Cadre institutionnel

Selon les textes actuels, la question de la promotion et du développement de l'entreprise au Burkina Faso relève du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) créé en 2011 et dont le fonctionnement repose sur deux structures centrales :

- **le Cabinet du ministre**, chargé entre autres de contrôler la gestion administrative et technique des services du ministère et de gérer les relations avec le Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres, ainsi qu'avec les autres ministères et les institutions nationales et internationales ;
- **le Secrétariat Général**, qui comprend les services du Secrétariat général, les structures centrales, les structures déconcentrées (démembrements du ministère au niveau régional), les structures rattachées⁸ et les structures de mission (structures créées pour exécuter des missions conjoncturelles ou temporaires).

Partant de cette organisation, une structure centrale s'occupe exclusivement des questions relatives à l'entreprise, notamment l'élaboration et la mise en application des politiques et stratégies définies par le ministère. Il s'agit de la Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise (DGPE). Cette direction coordonne toutes les actions de promotion du secteur privé et de l'entreprise. Plus précisément, elle est chargée de/d' :

- Améliorer l'environnement des affaires ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques relatives au secteur privé ;
- Coordonner, d'organiser et de participer aux activités de promotion économique du Burkina Faso à l'extérieur ;

⁸ Ces structures comprennent : les services publics décentralisés, les sociétés d'Etat, les sociétés d'économie mixte, les établissements publics de l'Etat, et les projets et programmes de développement concourant à l'accomplissement des missions du département.

- Organiser les rencontres annuelles gouvernement – secteur privé et de suivre la mise en œuvre des conclusions de ces rencontres ;
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets et programmes touchant au secteur privé ;
- Mettre en place une base de données relative au secteur privé ;
- Elaborer la réglementation relative aux entreprises publiques et parapubliques ;
- Suivre la privatisation des entreprises publiques et parapubliques ;
- Appuyer et d'orienter les entreprises en difficulté ;
- Organiser l'assemblée générale des sociétés d'Etat
- Elaborer et de suivre les programmes de formation des administrateurs des entreprises publiques et parapubliques.

La DGPE comprend la Direction de la promotion du secteur privé (DPSP) et la Direction de l'entreprise (DE), et fonctionne sous la direction d'un directeur général. En plus de ces deux directions, la DGPE travaille en collaboration avec d'autres structures centrales telles que la Direction du centre des guichets uniques du commerce et de l'investissement (DCGUIC), Cette structure est placée sous le même toit que la Maison de l'entreprise afin de regrouper physiquement les structures d'accueil et de soutien aux investisseurs. Les principales démarches coordonnées par direction sont :

- la déclaration préalable d'importation ;
- les autorisations spéciales d'importation et d'exportation ;
- l'autorisation d'implantation d'unités industrielles ;
- la réception/l'étude de demandes d'agrément au titre du code des investissements ;
- les constatations de démarrage des activités des entreprises agréées ;
- la réception de la demande de carte professionnelle de commerçant et de carte de commerçant étranger ; et
- l'attribution de certificats d'origine.

Les structures rattachées, au nombre de trois (3), apportent un soutien stratégique à cette direction. Il s'agit notamment de :

la Maison de l'entreprise: la Maison de l'entreprise est d'abord une association apolitique et sans but lucratif qui regroupe des personnes morales de droit privé burkinabè. C'est aussi une structure intégrée d'appui audit secteur. Avec le CEFORÉ, elle offre principalement les services suivants :

- l'appui/conseil à l'endroit des entrepreneurs. Il est constitué d'informations et de conseil sur les démarches à entreprendre pour créer une entreprise, un diagnostic sommaire de projet d'investissement, des facilitations pour l'accès au crédit.

- une facilitation pour la création d'entreprises à travers une institution indépendante dont la gestion a été déléguée par l'Etat à la Maison de l'entreprise, qu'est le Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE). Cette institution a été créée (par le Décret présidentiel N° 2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ du 21 juin 2005 portant création, attributions organisation et fonctionnement des CEFORE pour faciliter les démarches de création d'entreprise. C'est un passage obligatoire pour toute création, reprise ou extension d'entreprise. Même sans aucun pouvoir de décision, il demeure un intermédiaire entre les investisseurs et l'administration publique.
- *un fond de soutien à coûts partagés et des chèques services pour le renforcement des capacités.* L'objectif en est de favoriser le développement des capacités et le recours aux compétences externes (audit, techniques commerciales, consultance, formation, etc.). Les taux de subvention varient de 50 à 90%.
- *des informations* de diverses sources sur les marchés, le droit des affaires et les accords commerciaux internationaux. Selon la CNUCED (2009), la Maison de l'entreprise bénéficie du soutien technique et financier de l'Etat, de la Chambre de commerce et d'industrie, ainsi que de plusieurs partenaires techniques et financiers, dont l'Union européenne, le PNUD et la Banque mondiale.

L'agence de financement et de promotion des PME (AFP/PME) : Le rôle de cette agence consiste à offrir une aide financière aux petites et moyennes entreprises nationales. L'AFP-PME est un fonds national de financement créé en 2008 par le gouvernement en vue de favoriser la création et l'extension des petites et moyennes entreprises du pays. Elle apporte un appui dans l'élaboration et l'évaluation des projets et finance les projets porteurs dans les domaines de l'agropastoral, l'agroalimentaire, de la transformation, de l'exploitation des produits locaux et des activités de services. Il faut noter qu'au-delà de cette organisation, il existe un cadre juridique et réglementaire qui régit le fonctionnement de toutes ces structures et directions, pour plus d'efficacité.

3.2.2. Cadre juridique

Depuis bien des années, le Burkina Faso a mis en place d'une manière directe ou indirecte, des réformes institutionnelles dans le but de promouvoir la création et le développement de l'entreprise. Ces réformes consistaient surtout à favoriser le climat des affaires. A cet effet, depuis 2004, d'importants textes réglementaires ont été adoptés. Ces textes ont permis de créer des structures telles que le Guichet Unique, le CEFORE et le CEFAC, de diminuer les coûts de transaction et de simplifier les procédures administratives pour les promoteurs

(Secrétariat Permanent du Conseil Présidentiel pour l'Investissement, 2012). Selon les données mises à notre disposition, les principaux textes réglementaires sont :

- le Décret N° 2005-332/PRES/PM/MCPEA/MFB/MJ/MTEJ du 21 juin 2005 portant création, attributions organisation et fonctionnement des Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE). A cet effet, quatre démarches nécessaires à la création d'entreprises doivent être réalisées au travers du CEFORE. Ces démarches sont : l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier ; la déclaration d'existence fiscale et l'obtention du numéro d'identifiant financier unique ; l'affiliation au système de sécurité sociale ; l'obtention de la carte de commerçant pour les personnes physiques. Les services du CEFORE sont payants, à raison d'un maximum de 20 000 F CFA ;
- Le Décret N° 2008-034/PRES/PM/MHU/MATD/MEF/MCPEA du 6 février 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de

L'agence de financement et de promotion des PME (AFP/PME) : Le rôle de cette agence consiste à offrir une aide financière aux petites et moyennes entreprises nationales. L'AFP/PME est un fonds national de financement créé en 2008 par le gouvernement en vue de favoriser la création et l'extension des petites et moyennes entreprises du pays.

Facilitation des Actes de Construire (CEFAC),

- le Décret N° 2008-277/PRES/PM/MEF/MATD/MHU/SECU du 23 mai 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des guichets uniques du foncier.

Outre ces textes, des mesures ont été prise sur le code des investissements, l'un des instruments stratégiques de cette politique. Ces mesures visent à créer des conditions attrayantes en vue de favoriser l'investissement productif des entreprises et des emplois stables. Dans cette optique, de 1960 à 1962, le Burkina Faso a adopté les lois suivantes :

- La loi n°12/60/AN du 02 février 1960 énumérant les catégories d'entreprises susceptibles de bénéficier d'un régime fiscal de longue durée ;
- La loi n° 13/60 AN du 02 février 1960 fixant le régime fiscal de longue durée applicable aux catégories d'entreprises agréées ;
- La loi n°24/61/AN du 05 juillet 1961 instituant un régime des investissements privés en Haute Volta.

A partir de 1970, une série de lois spécifiques portant sur le code des investissements a été adoptée, parmi lesquels on cite :

- L'ordonnance n°70/074/PRES/PL.TP du 31 décembre 1970
- L'ordonnance n°78/01/PRES/CODIM du 03 mars 1978
- L'ordonnance n° 84/051/CNR/PRES du 07 août 1984
- L'ordonnance n°92/042/PRES du 10 juin 1992
- La loi 62/95/ADP du 14 décembre 1995.

Par suite, l'adoption de la loi n°62-95/ADP du 14 décembre 1995 puis révisée en 2010 à travers la loi n°007- 2010/AN du 29 avril 2010, devient la loi actuelle en vigueur. Elle a une portée générale à l'exclusion des entreprises exerçant certaines activités soumises à une réglementation spécifique et consacre un certain nombre de principes et de garanties qui s'appliquent aux investissements. Par exemple, l'article 8 dispose que "les investissements productifs sont librement effectués au Burkina Faso sous réserve des dispositions spécifiques visant à respecter la politique économique et sociale de l'État, notamment la protection de la santé et de la salubrité



“les investissements productifs sont librement effectués au Burkina Faso sous réserve des dispositions spécifiques visant à respecter la politique économique et sociale de l'État, notamment la protection de la santé et de la salubrité publiques, la protection sociale et la sauvegarde de l'environnement”.

publique, la protection sociale et la sauvegarde de l'environnement".

En vue de cibler les entreprises dont la taille est suffisante pour avoir une incidence réelle sur l'économie et l'emploi, la double révision (1997 et 2010) du code des investissements de 1995 a permis de prévoir quatre régimes, dont trois uniquement fondés sur le niveau d'investissement et la création d'emplois, tous secteurs confondus et un destiné aux entreprises d'exportation.

En effet, les régimes A, B et C réclament ainsi un minimum d'investissement et de création d'emplois, dont les seuils sont respectivement de 100 millions de FCFA et 20 emplois (régime A), 500 millions de FCFA et 30 emplois (régime B) et 2 milliards de FCFA et 40 emplois (régime C). Le dernier régime s'adresse aux entreprises dont au moins 80 % de la production est destinée à l'exportation et dont l'investissement est d'au moins 1 milliard de FCFA avec une création de 30 emplois (régime D). Le seuil d'investissement de 100 millions de FCFA nécessaire pour bénéficier du premier régime préférentiel a été fixé à un niveau beaucoup plus élevé que dans le régime antérieur (20 millions de FCFA pour les anciens régimes A et B applicables aux entreprises de production et 10 millions FCFA pour l'ancien régime D réservé aux entreprises de services).

Ce Code prévoit également, pour les différents régimes privilégiés, des avantages fiscaux à l'investissement et à l'exploitation. En matière d'investissement, les avantages offerts sont identiques pour les quatre régimes. Il s'agit de l'application des droits de douane de catégorie 1 (soit 5 %) pour l'importation d'équipements d'exploitation et du premier lot de pièces de rechange. Par ailleurs, ces équipements sont exonérés de TVA (ou permettent un remboursement équivalent du crédit de TVA lorsqu'il s'agit d'une extension de l'entreprise). Ce Code exclut néanmoins l'application de ces avantages à certains équipements : le matériel de bureau, le matériel informatique, les appareils de climatisation et le carburant. Au niveau de l'exploitation, les mesures avantageuses visent les impôts sur les bénéfices (IS, BIC, BNC), la patente et la TPA.

En plus de ces deux éléments importants, on ajoute en 2012, l'adoption de la loi n°025-2012/an du 04 juin 2012 sur le régime fiscal et douanier spécial. L'objectif général de cette loi se trouve dans son article 2 qui dispose que « sont éligibles au régime prévu à l'article 1, les conventions d'une durée minimale de 10 ans et maximale de 15 ans, objet d'investissement d'un montant d'au moins vingt-cinq milliards (25 000 000 000) de francs CFA et de création d'au moins cent (100) emplois permanents. Les objectifs spécifiques prévus par cette loi étant notamment :

- L'offre d'un cadre de référence pour la garantie et la sécurisation des investissements privés ;
- L'énoncé des droits fondamentaux et des principes directeurs sur les investissements privés ;
- La définition du rôle des acteurs étatiques et des opérateurs privés ;

- L'offre d'un cadre de règlement des conflits ;
- La promotion des pôles de développement ;
- La mise en valeur des secteurs porteurs ;
- La promotion des investissements liés à l'économie de la connaissance ;
- La valorisation des matières premières produites ou existantes au Burkina Faso ;
- La production de biens et services destinés au marché intérieur ou international
- La production et l'utilisation de technologies appropriées ;
- La modernisation des techniques locales et la recherche-développement.

Cette loi apporte des innovations majeures par rapport aux autres textes. En effet, elle consacre le principe déclaratif de l'investissement en lieu et place de l'autorisation préalable, qui prévalait jusque-là (article 11). L'autorisation préalable à l'investissement consistait pour tout promoteur désireux d'effectuer un investissement dans un secteur donné au Burkina Faso à obtenir auparavant un agrément technique du ministère assurant la tutelle dudit secteur. Ce qui n'était pas de nature à favoriser le climat des affaires et l'investissement.

3.3. Climat des affaires et politiques financières

Selon l'approche, le statut, la classification, etc., le concept d'entreprise revêt différentes réalités en même temps que son contenu comme mentionné dans la partie conceptuelle. Elle peut être localisée dans divers secteurs productifs, comme l'industrie, le commerce, l'artisanat, l'agriculture etc. Mais, quel que soit sa forme et sa localisation, l'entreprise se situe, dans toute économie, au cœur des activités de production et de distribution de biens et de services et donc normalement, au centre du système de création de la valeur ajoutée et des richesses.

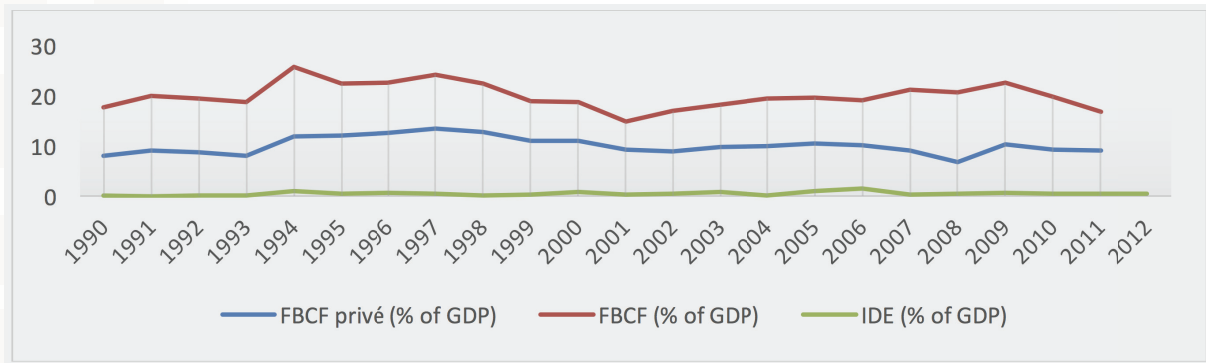
Dans cette perspective, le développement de l'entreprise demeure une question centrale dans les préoccupations de politiques⁹ économiques. Pour un développement harmonieux de ce secteur, différentes stratégies et mesures, reprises et décrites dans la section suivante, sont donc prises et mises en œuvre dans le temps.

3.3.1. Climat des affaires et d'investissement

Investissement national et étranger : Au Burkina Faso, on note de manière globale, que l'investissement privé tend à s'égaliser (pour certaines années) avec l'investissement public. En effet, leur part dans le PIB fluctue autour de 10%. Quant à l'investissement public, sa contribution à la formation du PIB demeure encore relativement faible. La part annuelle

⁹ La politique ainsi définit, met en œuvre des moyens, pour atteindre des objectifs économiques et sociaux préalablement définis. Ces objectifs opérationnels sont souvent des solutions à des impératifs conditionnés par la conjoncture du moment

Graphique 2 : Evolution des investissements et des IDE (% du GDP) au Burkina Faso (1990-2012)



Source: Banque mondiale, 2014.

de la formation brute de capital fixe (FBCF) fluctue autour de 20 % du PIB a atteint 23,55 % en 2011. Cela montre que l'investissement public n'est pas négligeable (Cf. Graphique 2). Le plus frappant dans ce graphique c'est surtout la relative faiblesse des IDE. Comparativement au contexte de réalisation de ce travail, les tendances ont légèrement changé. Cet état de fait peut être pris en compte dans une version révisée de ce rapport que nous recommandons fortement.

Au Burkina Faso, il faut noter que les politiques de promotion de l'investissement ont débuté en réalité après l'adoption de la politique d'ouverture quasi-totale aux IDE suite au lancement du processus de réforme et de libéralisation économique en 1990. Par suite, pour créer davantage de facilités, le code des investissements a été relu à plusieurs reprises, notamment en 2010. A cet effet, le traitement et la protection accordés aux investisseurs étrangers sont dans l'ensemble appréciables et favorables sous certains aspects liés à la promotion des IDE. Ce constat se confirme notamment par les résultats du rapport Doing-Business des années 2011 et 2012.

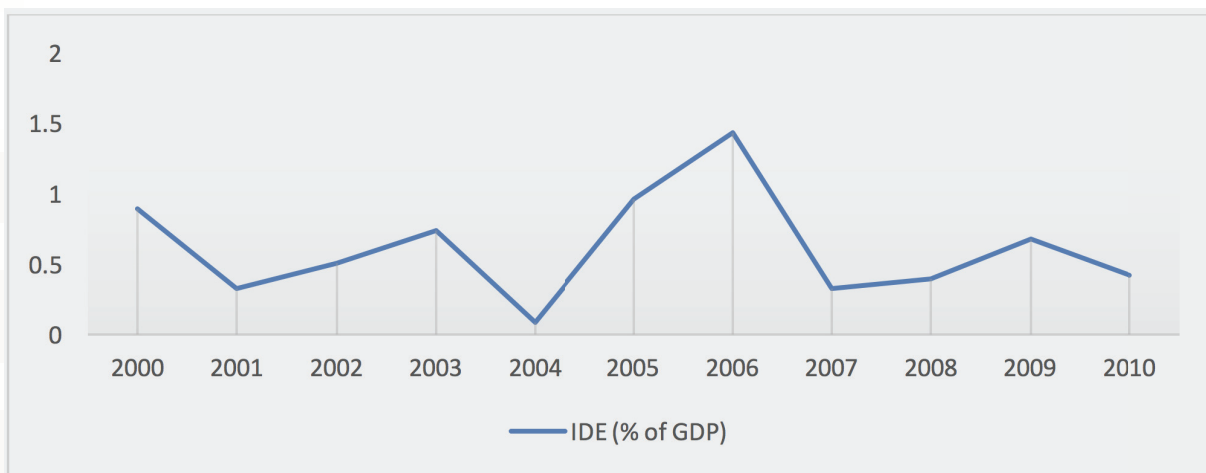
Dans le dernier code, d'importantes barrières relativement arbitraires ont été revues. Par exemple, l'article 8 du code d'investissement de 2010 dispose que "les investissements productifs sont librement effectués au Burkina Faso sous réserve des dispositions spécifiques visant à respecter la politique économique et sociale de l'État, notamment la protection de la santé et de la salubrité publique, la protection sociale et la sauvegarde de l'environnement". En plus de cette avancée,

d'autres avantages sont accordés aux importations d'équipements qui bénéficient de taux réduits, notamment les taux de catégorie 1, soit 5% (article 32 bis, L.F 2009). A cela s'ajoute une réduction au quart des critères de seuil d'investissement et de création d'emplois, aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pisciculture.

Globalement, les nouvelles dispositions prises ont été sources d'entrée d'IDE au profit d'un certain nombre d'entreprises qui étaient en difficultés depuis 1990. Malheureusement, ces flux sont restés dans l'ensemble moyens et irréguliers. En 2011, la part des IDE dans l'investissement total était estimée seulement à 2,85%. En termes de formation du PIB, les IDE ont contribué à hauteur de 0,89% en 2000. En 2006, cette contribution est passée à 1,43%, avant de retomber à 0,38% en 2012. En termes de progression, dans l'ensemble, les données collectées montrent une baisse tendancielle relativement importante au cours de la dernière décennie (2000-2010) (Cf. Graphique 3).

Dans le contexte actuel et conformément aux conclusions de la CNUCED (2009) sur l'évaluation des politiques d'investissement au Burkina Faso, il faut souligner que le pays n'a pas encore été à mesure jusqu'à présent d'étendre les IDE vers la production de biens ou services destinés notamment à l'exportation. Ce qui limite leurs impacts sur l'économie et sur le renforcement du secteur de l'entreprise.

Graphique 3 : Evolution de la part des IDE (en%) dans le PIB au Burkina Faso (2000-2012)



Source: Banque mondiale, 2014.

Tableau 3 : Classement Doing Business du Burkina Faso (2014-2015)

Thèmes	Rang 2015	Rang 2014	Evolution
Facilité de faire des affaires	153	149	-4
Obtention des permis de construire	75	76	1
Raccordements à l'électricité	177	173	-4
Transfert de propriété	147	145	-2
Obtention de prêts	131	125	-6
Protection des investisseurs minoritaires	122	136	14
Païement des taxes et impôts	152	149	-3
Commerce transfrontalier	174	174	0
Exécution des contrats	153	153	0
Solutionnement de l'insolvabilité	115	110	-5

Source : Indicateurs Doing Business, 2015

Toutefois, des effets positifs et significatifs sont constatés dans certains secteurs de l'économie. A titre d'exemple :

- Les IDE sont à la base du développement rapide du secteur minier au Burkina Faso, secteur aujourd'hui très important en matière de potentiel de développement, à travers la création d'emplois et la promotion d'activités associées et en termes de recettes fiscales (CNUCED, 2009 ; MME, 2013) ;
- Les IDE ont favorisé la création d'un nombre significatif d'emplois. En effet, les entreprises bénéficiant d'IDE sont classées parmi les principaux employeurs du secteur privé formel (CNUCED, 2009). Selon les données actuelles, les salaires de ces entreprises sont supérieurs à la moyenne nationale. Par ailleurs, le niveau de formation y est aussi sensiblement plus élevé;
- Enfin, les IDE ont eu un impact important dans le secteur des télécommunications en favorisant la diversification et l'amélioration des services, mais aussi une baisse des tarifs en raison de la concurrence accrue.

En somme et dans le contexte actuel, la performance relative du Burkina Faso par rapport à d'autres pays dans des conditions similaires, indique que, le potentiel d'attraction des IDE du pays reste sous-exploité. Développer des stratégies permettant d'attirer des investissements verts peut constituer une alternative.

Climat des affaires : Des données actuelles, il apparaît que dans l'ensemble, le climat des affaires au Burkina Faso n'est pas rassurant. Dans le domaine, le pays semble ne pas pro-

gresser par rapport aux pays concurrents depuis 2011 (cf. tableau ci-dessous).

Selon le classement Doing-Business dans la facilité de faire des affaires, le Burkina Faso après avoir occupé le rang de 150^e en 2012, est passé 154^e en 2013 et 149^e en 2014, puis 153^e en 2015 alors qu'il était classé 145^e en 2011. L'analyse comparative des deux années (2014 et 2015), prenant en compte les différents critères retenus pour le classement, révèle un recul conséquent du pays à tous les niveaux sauf pour les critères d'octroi de permis de construire et de protection des investisseurs minoritaires. Une telle inconstance dans le climat des affaires ne rassure pas les investisseurs étrangers.

Pour les indicateurs de création d'entreprises, le nombre de procédures est de 03 au Burkina Faso contre 7,8 pour l'Afrique au Sud-Sahara et 4,8 pour les pays de l'OCDE (Cf. Tableau 4).

Le coût minimum en capital (en % du PIB/hbt) était de 308,5 au Burkina Faso, contre 95,6 pour l'Afrique au Sud-Sahara et 8,8 pour l'OCDE. Les indicateurs d'exécution des contrats (les procédures, le temps, le coût et la résolution des litiges financiers) ne sont pas satisfaisants. Par exemple, il faut dépenser 81,7% du montant de la dette contre 41,7% pour la Côte d'Ivoire et 36,4% pour le Sénégal. La position du pays pour les autres indicateurs n'est guère meilleure sauf pour les indicateurs d'obtention du crédit. Globalement, la création d'une entreprise au Burkina Faso (153^e mondiale en 2015) est relativement plus difficile et plus coûteuse en temps et en ressources que dans certains pays concurrents tels que le Ghana (96^e), la Côte d'Ivoire (44^e), le Sénégal (90^e).

Tableau 4 : Quelques indicateurs de création d'entreprise au Burkina Faso

Indicateur (création d'entreprise)	Burkina Faso	Afrique au sud-sahara	OCDE
Procédure (nombre)	3	7,8	4,8
Délais (jours)	13	27,3	9,2
Coût (% du revenu per capita)	44,7	56,2	3,4
Capital minimum versé (% du revenu per capita)	308,5	95,6	8,8

Source : Indicateurs Doing Business, 2015

En dépit de toutes ces lacunes et insuffisances, le domaine des investissements connaît quelques performances. Selon le Ministère de l'économie et des finances (MEF) (Octobre 2013), le PIB nominal sous l'optique emploi, a été tiré en partie par les investissements qui sont passés de 1 196,8 milliards de FCFA en 2011 à 1 388,8 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 16,0%. Par ailleurs, il faut noter que la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) est en hausse de 10,8% en 2012. Cette progression est imputable à la FBCF privée et publique qui ont enregistré des hausses respectives de 12,4% et 8,8% pour la même période. Il faut noter également que l'investissement a contribué à hauteur de 1,3 point de pourcentage à la croissance du PIB en 2012 contre -1,7 point en 2011. Ce qui constitue quelque peu un contexte favorable au développement de l'entreprise au Burkina Faso.

Pour promouvoir davantage un climat des affaires plus attractif, le Gouvernement a adopté par décret n°2013-107/PRES/PM/MICA/MEF du 07 mars 2013, la création de l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso (API-BF) qui en cours d'être érigé en Agence Burkinabè pour les Investissements (ABI-BF). La mission principale de cette structure est d'assurer la promotion des investissements directs étrangers et des investissements nationaux de grands volumes et de maximiser leur impact positif sur le développement économique et social.

L'API-BF joue le rôle d'interlocuteur unique pour les investisseurs et assure les fonctions de : la promotion du Burkina Faso comme destination privilégiée d'investissement ; la facilitation, l'accompagnement et le suivi des activités des investisseurs au Burkina Faso ; la coordination des activités de promotion et de facilitation des investissements des autres structures existantes. L'agence travaille en étroite collaboration avec les autres structures de promotion et de facilitation des investissements. Pour l'heure, au regard de la jeunesse de la structure, il est trop tôt pour mener une analyse critique de l'impact réel de sa création.

Investissement et verdissement des entreprises : Dans une perspective de développement durable, certains volets primordiaux tels les aspects d'économie verte nécessitent une attention et un traitement particulier. Dans le code des investissements de 2010, des avantages liés à ces aspects ne sont pas clairement définis voire quasi-inexistants. On ne voit apparaître que des avantages sur les investissements liés à la protection de l'environnement (exemple de l'article 8 cité ci-dessus). Il est clair que très peu sont les entreprises locales pouvant investir dans le domaine sans un soutien de l'Etat en termes d'avantage fiscale et de subvention, au regard des coûts d'investissements très élevés et des priorités actuelles des entrepreneurs axées principalement sur la rentabilité financière.

Toutefois, des exemples d'efforts de réalisation d'investissements verts existent. On peut citer le fonds vert¹⁰ de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) qui finance à hauteur de

50% l'apport financier des promoteurs qui s'engagent dans l'entreprise verte (Fonds PCESA) et les expériences de l'ONUDI avec la société TAN-ALIZ, qui malheureusement n'a pas pu inscrire l'opportunité dans la durée. Il faut noter également l'existence du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) au Burkina Faso.

De manière générale, le concept d'économie verte n'est ni compris, ni intégré dans les processus de production des entreprises qui restent préoccupées par leurs problèmes classiques notamment les coûts très élevés des facteurs et moyens de productions. Il convient alors de repenser l'entreprise dans son ensemble et de prospecter d'autres voies de développement. Dans ce sens et au regard de ces principes, l'économie verte est une voie à explorer. L'entreprise verte peut être une solution aux problèmes structurels de l'entreprise burkinabè.

3.3.2. La politique financière

Au Burkina Faso comme dans d'autres pays, la politique financière est pilotée par le Ministère de l'économie des finances et du développement (MINEFID). Dans cette mission, le MINEFID exécute principalement les actions suivantes :

- pilotage et soutien des services du MINEFID ;
- gestion macroéconomique et pilotage du développement ;
- mobilisation et gestion des ressources budgétaires ;
- programmation budgétaire et gestion des dépenses publiques ;
- gestion des comptes publics et sauvegarde des intérêts financiers et du patrimoine de l'Etat ;
- contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude, le faux et la corruption ;
- gouvernance des relations économiques et financières internationales.

Il faut noter qu'au cours de ces dernières années, la politique financière a beaucoup évolué dans l'optique de répondre au mieux au besoin de la mise en œuvre des orientations du CSLP, de la SCADD et du PNDES, notamment à travers les politiques sectorielles. Cette évolution a été marquée entre autres par des réformes des finances publiques effectuées dans le cadre notamment de la Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP). En 2012, les principales réformes opérées concernent la planification et la promotion du développement durable et la gestion des finances publiques.

Sur le plan des résultats, l'évaluation des finances publiques par la méthode PEFA (Public expenditures and financial accountability) confirme la pertinence desdites réformes. Elle note que la crédibilité globale du budget s'est nettement améliorée, mais reste à être renforcée, l'exhaustivité et la transparence budgétaires sont très satisfaisantes, confortées notamment

occupées par leurs problèmes classiques que le verdissement de leurs activités.

¹⁰ Depuis trois ans, il n'y a eu que deux dossiers non encore conclus. La principale raison est liée au coût excessif des investissements verts. En plus, les entreprises sont plutôt pré-

par une classification budgétaire et comptable plus solide, le budget traduit le financement des priorités nationales.

En dépit de ces améliorations, des difficultés persistent et s'articulent autour de la gestion (dû entre autres au non alignement de certains bailleurs de fonds aux procédures nationales de gestion des finances publiques, l'instabilité du réseau informatique, la lourdeur liée à la redondance dans le traitement des dossiers par certains acteurs de la chaîne de la dépense publique) et de la mobilisation des recettes (à savoir l'incivisme fiscal et la fraude douanière qui entraînent un important manque à gagner ; à la faible déconcentration des régies de recettes ; au faible niveau d'informatisation des régies de recettes...) (MEF, 2012).

Par ailleurs, en analysant la politique fiscale burkinabè, le poids global de la fiscalité directe sur l'entreprise semble relativement élevé au Burkina Faso. Une analyse comparative faite par le CNUCED en 2009 sur le lien fiscalité-IDE, souligne les points clés suivants : Le régime fiscal du Burkina Faso est peu compétitif par rapport à certains leaders mondiaux dans l'attraction d'IDE (Inde, Malaisie, Viet Nam). La question est plus préoccupante si l'on considère des secteurs d'intérêt pour le pays comme l'agro-industrie, la manufacture, le tourisme, les services professionnels ;

- le régime fiscal du Burkina Faso est peu compétitif par rapport à certains leaders mondiaux dans l'attraction d'IDE (Inde, Malaisie, Viet Nam). La question est plus préoccupante si l'on considère des secteurs d'intérêt pour le pays comme l'agro-industrie, la manufacture, le tourisme, les services professionnels ;
- toujours en matière d'attraction d'IDE, le régime de droit commun est peu compétitif par rapport à celui des concurrents directs de la zone UEMOA (Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana) ;
- toutefois, les régimes d'incitations dans les secteurs analysés semblent compétitifs par rapport aux pays comme la Malaisie, l'Inde ou le Viet Nam, dont certains sont leaders en matière d'attraction d'IDE. Le problème à ce niveau est que l'octroi de ces régimes est conditionné, ils ne sont pas disponibles à titre égal à tous les investisseurs dans tous les secteurs.

Dans ce contexte, le Burkina Faso, devrait, au regard de tous ces constats revoir certains points de sa politique financière s'il veut promouvoir l'entreprise et le secteur privé de manière générale, secteur dans lequel les besoins de financement des infrastructures sont énormes. Il s'agit notamment, du régime des incitations et de la politique fiscale.



4. L'Entreprise verte dans la politique burkinabè: quelle place ?

Aujourd'hui, la transition vers l'économie verte semble se préciser, et le consensus autour du sujet prend de plus en plus d'importance à tous les niveaux (politique, scientifique, académique, etc.). Le concept d'économie verte puise son essence de cette vision et l'urgence de l'intégrer dans l'entreprise n'est plus à démontrer dans la mesure où elle est au cœur de toutes les activités de la sphère économique. Pour ce faire, une connaissance de la situation qui prévaut s'impose et c'est l'objet des sections suivantes. L'analyse diagnostique se fait du niveau macroéconomique, sectoriel, et au niveau des principaux secteurs d'activités. Au niveau macroéconomique, l'analyse concerne le PNDES et la PNDD.

4.1. Au niveau macroéconomique

4.1.1. L'entreprise verte dans le PNDES

Au Burkina Faso, le cadre global de planification des politiques de développement économique est le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Aujourd'hui, c'est l'instrument de référence qui trace les grandes lignes que doivent suivre les différentes politiques de développement au niveau sectoriel. Ce référentiel s'inscrit dans une vision de long terme du développement du pays et intègre des questions transversales prioritaires sensées inscrire le pays sur la voie du progrès économique et social. L'analyse de cette politique devrait donc permettre de cerner, au niveau macroéconomique, l'importance accordée au concept d'entreprise verte au Burkina Faso. Que retenir donc du PNDES ?

En considérant le concept d'économie verte de manière générale, une lecture approfondie du PNDES telle que définie aujourd'hui révèle deux éléments fondamentaux résumés dans le tableau ci-dessous :

- a. Le concept d'économie verte apparaît clairement dans onze (11) points importants du PNDES qui intègre dans sa vision ¹¹ le concept de "mode de consommation et de production durables". Dans ses fondements, le PNDES se prononce clairement sur la nécessité de « l'approfondissement de l'approche du développement durable, par le renforcement de la gouvernance environnementale et l'intégration de la perspective de l'économie verte dans les politiques de développement » ;
- b. Le PNDES priorise la prise en compte des modes de production et de consommation durables dans

toutes les politiques sectorielles, les initiatives du secteur privé et les actions de la société civile. Ce qui constitue une démarche contraignante qui devrait aboutir à la révision de l'ensemble des politiques sectorielles. Dans ce sens, le PNDES prend bien en compte la nécessité de concilier "efficacité économique, viabilité environnementale, équité sociale et culturelle" (PNDES, 2016).

le concept d'économie verte apparaît clairement dans onze (11) points importants du PNDES, qui intègre dans sa vision¹² le concept de "mode de consommation et de production durables".

Dans ses fondements, le PNDES se prononce clairement sur la nécessité de « l'approfondissement de l'approche du développement durable, par le renforcement de la gouvernance environnementale et l'intégration de la perspective de l'économie verte dans les politiques de développement ».

¹¹ "Le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables".

Tableau 5 : Prise en compte de l'entreprise verte dans le PNDES

Situation actuelle	Orientations allant dans le sens de l'entreprise verte (EV)	Défis et perspectives
Cadre politique, institutionnel et juridique : existence de principes d'entreprise verte		Défis : Identification et choix des options les plus porteurs, intégration des principes édictés dans les politiques secteurs, application pratique des grandes orientations données, élaboration d'outils opérationnels <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la stratégie nationale en cours de préparation, • Relire la politique / stratégie de développement industriel, • Définir des outils politiques opérationnels adaptés et applicables.
Existence d'une panoplie de mesures, orientations et axes stratégiques prenant en compte les modes de consommation et de production durables	<ul style="list-style-type: none"> • Principe du développement durable dans toutes les politiques sectorielles, les initiatives du secteur privé et les actions de la société civile, • Choix clair pour les options d'économie verte, • Bonne gestion des ressources naturelles et environnementales, • Principe d'application de l'évaluation aux activités économiques d'envergure, Etc. 	
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		
Principes basés sur la responsabilisation des acteurs et le développement durable	Programmes opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale d'économie verte en cours de préparation • POSICA • SDI • PNSR 2 • Code minier 	
Connaissance du concept : niveau de prise en compte des principes d'EV dans les stratégies		
Méconnaissance du concept	Prise en compte du concept d'économie verte dans les institutions d'exécution*	

Source : Auteur, à partir des documents de politique

Note (*) Le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD), devient Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (MEEVCC).

4.1.2. L'entreprise verte dans la PNDD

La PNDD se veut dans son contenu une politique générale et de référence en matière d'orientations stratégiques pour le développement durable. Dans sa vision première, son objet est de définir pour le Burkina Faso un modèle de développement durable. En faisant une analyse similaire à celle précédente pour la PNDD, l'étude fait les constats suivants :

- i. La PNDD définit clairement une orientation devant permettre la transition vers une économie verte. Dans cette orientation, des indications spécifiques pour le développement de l'entreprise verte sont indiquées. Il s'agit notamment de définir un cadre réglementaire pour promouvoir des activités

économiques et des investissements verts, et d'orienter les dépenses et investissements publics dans les domaines verts.

- ii. L'insuffisance de la PNDD est que l'économie verte ne semble pas être considérée comme une question à prendre en compte à tous les niveaux. En plus, les outils opérationnels définis se heurtent aux problèmes de coordination, d'intégration entre les institutions et structures d'exécution (Cf. Tableau 6).

Tableau 6 : Prise en compte de l'entreprise verte dans le PNDD

Situation actuelle	Orientations allant dans le sens de l'entreprise verte (EV)	Défis et perspectives
Cadre politique, institutionnel et juridique : existence de principes d'entreprise verte		<ul style="list-style-type: none"> • Définir une orientation permettant la mise en œuvre et l'opérationnalisation d'une stratégie/politique de l'entreprise verte • Définir des programmes opérationnels clairs • Définir un cadre de coordination clair en relation avec les politiques sectorielles en cours de réformes afin de rendre l'exécution efficace et opérationnelle
Existence d'une orientation générale pour promouvoir l'économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire pour promouvoir des activités économiques et des investissements verts • Orientation des dépenses et investissements publics dans les domaines verts • Renforcement des capacités, éducation et formation afin de mieux saisir les opportunités d'économie vertes • Renforcement de la bonne gouvernance pour une transition vers l'économie verte 	
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		
Priorité aux programmes de développement durable Priorité aux investissements publics verts Difficultés de mise en exécution (problème de coordination, d'intégration entre les institutions et structures d'exécution)	Programmes opérationnels : aucun programme opérationnel à l'heure actuelle	
Connaissance du concept : niveau de prise en compte des principes d'EV dans les stratégies		
Connaissance de l'économie verte	Existence d'une orientation générale spécifique	

Source : Auteur, à partir des documents de politiques

4.2. Au niveau sectoriel

La traduction sectorielle et la mise en œuvre des orientations stratégiques relatives à la gestion et à la promotion du développement de l'entreprise prévues par le PNDES relève du ministère en charge de l'industrie. Dans le cadre de la SCADD, ces orientations sont conduites sous la POSICA et la SDI qui précisent les mesures, projets et programmes pertinents pour atteindre les objectifs fixés. Pour tenir compte du nouveau référentiel politique à savoir le PNDES, ces politiques et stratégies sectorielles déjà actualisées ou en cours d'actualisation.

Il convient de noter que dans la vision du PNDES les activités

à prévoir dans ces politiques se feront dans une perspective de développement durable. En tout état de cause, les politiques sectorielles du MCI s'alignaient relativement bien avec les principes d'économie verte. Par exemple, dans le code des investissements, il apparaît les avantages liés aux investissements visant la protection de l'environnement (article 8).

Malgré l'importante dynamique actuelle, ces expériences restent pour le moment isolées. De manière générale, le concept n'est pas encore bien compris et intégré dans les stratégies de production de l'entreprise burkinabè.

Tableau 7 : Place de l'économie verte dans la POSICA/SDI

Situation actuelle	Actions/mesures allant dans le sens de l'entreprise verte (EV)	Défis et perspectives
Cadre politique, institutionnel et juridique : existence de principes d'entreprise verte		De nombreux défis : Faible compétitivité, faible valeur ajoutée, mortalité élevée des industries, problème de financement. Secteur affaibli par les coûts élevés des facteurs de production (énergie), le manque ou la mauvaise qualité des infrastructures de transport, la faiblesse de la qualité des ressources humaines. Défi central : Réorientation des mesures/stratégies/projets de la POSICA/SDI vers le verdissement
Cadre faible en matière d'ECV. La POSICA* n'aborde pas vraiment les questions liées aux principes d'EV La question de la pollution industrielle semble absente	<ul style="list-style-type: none"> Principe du développement durable dans les orientations Activités d'envergure soumises à obligation d'une évaluation environnementale Choix orienté vers les technologies émergentes (énergies propres, surtout l'énergie solaire) 	
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		Définir un cadre juridique permettant la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie/politique de l'entreprise verte <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un réseau de communication et d'information Mettre en place des infrastructures de soutien au développement du secteur Réduire le coût élevé des facteurs de production qui plombe la compétitivité du secteur Promouvoir les mécanismes propres de production Accélérer et accompagner le transfert de compétences aux communes Approfondir la réflexion sur le développement industriel en lien avec les politiques de l'énergie et de l'eau etc.
Priorité au secteur privé et l'amélioration de l'environnement des affaires Difficulté de coordination, d'intégration entre les structures centrales et rattachées pour l'exécution	Programmes/structures opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> CEFORE Maison de l'entreprise AFP/PME CCI-BF Code l'investissement Code minier API Etc. 	
Connaissance du concept : niveau de prise en compte des principes d'EV dans les stratégies		
Connaissance superficielle du concept	Maigre existence de quelques projets/activités verts	

Source : Auteur, à partir des documents de politiques

4.3. Etude de cas dans les principaux secteurs d'activités

Au Burkina Faso, comme dans les autres pays, il existe une multitude d'activités touchant toutes les questions du développement propre. Dans la mesure où il est impossible de couvrir de manière détaillée toutes ces activités, dans cette section les analyses porteront sur les secteurs retenus par rapport à la problématique du développement durable du pays et dans lesquels on retrouve la plupart des activités menées : agriculture, mine, manufacturier/commerce, transports, tourisme, culture et énergie

4.3.1. Le secteur agricole

L'importance de ce secteur dans l'économie burkinabè n'est plus à démontrer. Il constitue la base du développement socioéconomique au regard de son potentiel en termes d'emploi (86% de la population active totale), de création de richesse (environ 30 à 45 % du PIB) et de sa forte contribution au PIB. De plus, il fournit au total 44,7 % des revenus des ménages (FAO, 2013).

Au regard de cette importance dans la vie des populations burkinabè, une multitude de politiques et stratégies/orientations visant à promouvoir le secteur et le rendre plus compétitif ont été élaborées et mise en œuvre.

Dans l'ensemble, une lecture analytique de ces politiques révèle que bon nombre de principes d'économie verte sont pris en compte et devraient donc toucher l'entrepreneuriat agricole. Il apparaît dans certains un engagement sectoriel et un positionnement plus clairs pour une gestion durable des ressources naturelles, une priorité donnée à l'entrepreneuriat agricole et l'agriculture familiale (Cf. Tableau 8). La principale faiblesse constatée par l'étude est l'absence de mécanismes adéquats pour le financement de l'entreprise agricole de manière générale et de l'entreprise agricole verte en particulier.

Tableau 8 : Prise en compte de l'économie verte dans la politique agricole en rapport avec l'entreprise au Burkina Faso

Situation actuelle	Actions/mesures allant dans le sens d'entreprise verte (EV)	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif : existence de dispositions spécifiques 'Economie verte'		De nombreux défis : défis de la gestion de l'entrepreneuriat privé et de modernisation de l'agriculture familiale. Autres défis: la vulnérabilité, la faiblesse de la productivité, faiblesse de la valeur ajoutée, faiblesse de la transformation, non accès au marché, faiblesse de financement, conflits liés au foncier.
Existence d'une panoplie de mesures (CSLP*, SCADD*, SDR*, PNSR*, PNSR 2, PASA*, PSO*, PNDA*, etc.) comportant de nombreux principes d'EV	Engagement sectoriel et positionnement plus clairs pour une gestion durable des ressources naturelles: <ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des terres • Gestion durable de l'eau • Sécurisation foncière • Amélioration de la productivité • Gouvernance environnementale et du développement durable • Un accent spécifique sur un meilleur partage de fruits de la croissance agricole Réorganisation institutionnelle des ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage	
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		
Priorité à l'entrepreneuriat agricole et à l'agriculture familiale Absence de mécanismes adéquats pour le financement de l'entreprise agricole	Programmes opérationnels : PNDL*/PAPISE*, PISA*	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les bonnes pratiques en matières de gestion des ressources naturelles (terres, eau, forêts...) • Mettre en place des mécanismes plus opérationnels de suiviévaluation des politiques • Promouvoir des mécanismes de financement innovant pour le secteur • Accompagner la réorganisation du secteur • Accélérer et accompagner le transfert de compétence aux communes
Connaissance du concept : niveau de prise en compte des principes d'EV dans les stratégies		
Méconnaissance du concept	Prise en compte de principes d'économie verte : le développement durable	

Source : Auteur, à partir des documents de politiques

4.3.2. Le secteur des mines

De nos jours, avec le boom connu, le secteur minier occupe une place importante dans l'économie burkinabè. En plus d'être une source importante de devises (près de 43% des exportations du pays en valeur, soit FCFA 189 milliards rapportés à l'économie), il est aussi l'un des principaux secteurs pourvoyeur d'emploi¹².

En vue de relancer l'activité minière, récemment le Gouvernement a relu le code de 1997 pour aboutir à l'adoption de la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015, portant Code minier du Burkina Faso. Ce code minier prend d'avantage en compte les questions sociales, notamment pour instaurer des principes plus justes de répartition des richesses créées par le secteur.

En termes opérationnels, la politique minière reposent sur : une commission nationale des mines qui permet d'impliquer les autres acteurs à la décision politique, un fonds pour la

restauration de l'environnement, un programme d'appui au développement du secteur minier et les principes de pollueur-payeur et de préleveur-payeur applicables pour les ressources en eau qui relèvent tous des principes d'Economie verte. Malheureusement, ces principes restent faiblement voire non appliqués sur le terrain.

Selon les données actuelles, il apparaît que le principal problème dans le secteur minier réside dans l'application des textes. La réglementation environnementale ayant du mal à être appliquée dans la plupart des cas. Par exemple, le fonds pour la restauration de l'environnement après l'exploitation minière mis en place par l'Etat, n'est pas vraiment fonctionnel.

En termes de défis, une réflexion globale sur la mise en place de mécanismes et outils financiers notamment sur une fiscalisation équilibrée des activités de production, de transformation et de commerce des produits de l'activité minière s'impose (Cf. Tableau 9). D'autant plus que sur le plan environnemental, sanitaire et sur le plan des droits humains, l'exploitation minière cause souvent des dégâts

¹² Exploitation artisanale, 700.000 personnes, et plus de 500.000 habitants des zones riveraines des sites d'orpaillage bénéficiant indirectement de l'activité ; exploitation industrielle encadrée, 9.000 emplois directs et 27.000 emplois indirects, faisant vivre près de 300.000 personnes (selon le GPMB).

Tableau 9 : Prise en compte de l'économie verte dans la politique minière au Burkina Faso

Situation actuelle	Actions/mesures allant dans le sens de l'entreprise verte (EV)	Défis et perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif : existence de dispositions spécifiques « économie verte »		Réorientation du code minier dans le sens du verdissement du secteur
Le secteur fonctionne sous le Code minier d'octobre 2003 et ses différents décrets d'application de juillet 2001 traitant de la question de protection de l'environnement	Engagement sectoriel important axé sur la protection de l'environnement. L'existence d'une commission nationale des mines permet d'impliquer les acteurs à la décision politique.	Faible application des textes, faiblesse du système de suivi/évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Travailler à l'application des textes existants • Accompagner l'Etat dans une réflexion sur les stratégies et outils innovants à mettre en œuvre en vue d'assurer une politique d'EV dans le secteur • (Sous financement du secteur hydraulique et GIRE*) • Accompagner la concertation autour de la mise en place de la CFE dans le secteur minier
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		
Outils de protection de l'environnement Fonds pour la restauration de l'environnement Fonds de développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds pour la restauration de l'environnement • Application de la CFE* • Projet d'appui au développement du secteur minier (PADSEM) • Principe du pollueur-payeur ou et du préleveur-payeur • Chambres des mines 	
Connaissance du concept : niveau de prise en compte des principes d'EV dans les stratégies		
Méconnaissance du concept	Existence de principes d'EV : Application du cadre GIRE pour la question de l'eau Principe de préleveur-payeur et pollueur-payeur appliqué partiellement pour l'eau	

Source : Auteur, à partir des documents de politiques

importants. Par exemple en 2008, les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences de l'extraction de l'or sont estimés à environ 12,6% de la valeur ajoutée du secteur (environ 10.8 milliards FCFA/an) ou 0, 28% du PIB (SP/ CONEDD, 2011).

En résumé, l'étude constate l'existence des principes d'entreprise verte dans la politique minière du Burkina Faso. Seulement, comme dans la plupart des autres politiques, la faiblesse dans l'application des mesures prises pose problème.

4.3.3. Le secteur manufacturier, du commerce et de l'artisanat

Le secteur manufacturier joue un rôle central dans toute économie. C'est théoriquement l'un des principaux secteurs de création de valeur ajoutée. Malheureusement, dans le cas du Burkina Faso, ce secteur contribue de moins en moins à l'amélioration des indicateurs économiques. En effet, dans la décennie passée (1990-2000), la valeur ajoutée de la manufacture représentait en moyenne 14% du PIB, ses exportations constituant environ 17% des marchandises

exportées. Au cours de la dernière décennie, ces moyennes sont tombées à environ 10%. Dans l'espace UEMOA, le secteur manufacturier du Burkina Faso est le plus faible. Sa part dans les exportations est passée de 0.5% en 2000 à 0.075% en 2011 (CNUCED, 2015). En clair, le secteur manufacturier est en train de perdre du terrain en termes de marché au niveau international et sous régional.

Une analyse diagnostique montre un secteur affaibli par de nombreux défis : Faible compétitivité, faible valeur ajoutée, taux de faillite élevée des entreprises, problème de financement, coût élevé des facteurs de production, manque ou mauvaise qualité des infrastructures de transport, faiblesse de la qualité des ressources humaines, etc. Elle montre également, comme dans les autres analyses, l'existence de principes et de pratiques vertes. Mais, à l'état actuel, on ne peut parler véritablement d'entreprise verte et le même constat est fait pour le secteur commercial.

Secteur du commerce. La balance commerciale du Burkina Faso est structurellement déficitaire. L'intégration de son économie dans

le commerce mondial est parmi les plus faibles. Son ratio d'exportations/PIB et ses flux d'investissement direct étranger (IDE) sont restés très en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

Piloté par la Direction Générale du Commerce Intérieur (DGCI), les principales difficultés peuvent être situées aux niveaux suivants : Une demande globale relativement limitée ; une production locale composée essentiellement de produits primaires et est destinée principalement à l'auto consommation ; des capacités de transformations très faibles, qui limitent énormément les possibilités de création d'une valeur ajoutée conséquente ; l'existence d'une concurrence déloyale et d'une importante fraude qui minent le domaine commercial etc.

4.3.4. Le secteur des transports

Le secteur des transports constitue l'un des socles du développement à travers quatre courants de trafics à savoir : Les échanges commerciaux intérieurs ; les échanges commerciaux avec l'outre-mer ; les échanges commerciaux avec les pays voisins ; le trafic de transit et le trafic régional de voisi

nage entre les pays limitrophes. Dans un contexte de mondialisation, son rôle capital n'est fait plus débat. Dans le cas du Burkina Faso, l'amélioration de la compétitivité de l'économie passe nécessairement par une réduction des coûts à tous les niveaux de la chaîne de transports nationaux et internationaux, tout en maintenant les services rendus à des délais, de coûts, de qualité et de sécurité acceptables.

Pour parvenir à cet objectif et consolider les acquis du Programme d'ajustement du secteur des transports (PASEC-T 1993-2000), le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré et adopté le document de stratégie présentant le 2e Programme sectoriel des transports (PST-2) 2000-2007. Ce programme s'inscrit très clairement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. Ainsi, tout comme dans la plupart des politiques sectorielles, cette mise en œuvre est fondée sur une approche projet et programme et contient de nombreux principes d'économie verte décrits dans le tableau ci-dessous.

La politique minière repose sur : une commission nationale des mines qui permet d'impliquer les autres acteurs dans la décision politique, un fonds pour la restauration de l'environnement, un programme d'appui au développement du secteur minier et les principes de pollueur-payeur et de préleveur-payeur applicables pour les ressources en eau, qui relèvent tous des principes d'économie verte. Malheureusement, ces principes restent faiblement appliqués, voire non appliqués sur le terrain.

Tableau 10 : Prise en compte de l'économie verte dans la politique des transports au Burkina Faso.

Situation actuelle	Actions/mesures allant dans le sens d'entreprise verte (EV)	Défis et Perspectives	
Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif : existence de dispositions spécifiques « économie verte inclusive »			
<p>Le secteur des transports est encadré par le Programme sectoriel des transports (PST) et ses décrets d'application du 14 mars 2003 portant adoption de la stratégie nationale du transport</p> <p>Le PST traite des questions d'impacts négatifs des aménagements et constructions sur la santé et l'environnement</p> <p>Il n'aborde pas la question de la pollution de l'air et d'énergie</p>	<p>Exigence de réalisation préalable d'études d'impact socioéconomique et sur l'environnement de la construction des infrastructures routières sur l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sous financement du secteur au regard des besoins (les infrastructures demandent des moyens importants), coordination entre ministères, ressources humaines • Redéfinir le cadre politique, juridique pour aller dans le sens de l'utilisation des moyens de transport et des ressources énergétiques propre 	
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre			
<p>Niveau de mise en œuvre satisfaisant pour les études d'impact</p> <p>Des retards considérables pris dans 90% des cas dans l'exécution de 95% des projets</p>	<p>Evaluation d'impact socioéconomique et environnemental</p> <p>Approches projets et programmes d'investissement</p> <p>Secrétariat permanent du PST</p>		
Connaissance du concept : niveau de prise en compte des principes d'ECV dans les stratégies			
Concept méconnu			

Source : Auteur à partir des documents de politiques

Note : (*) : Programme sectoriel des transports (PST) ; Programme d'ajustement du secteur des transports (PASEC-T)

4.3.5. Le secteur du tourisme et de la culture

Au Burkina Faso, les potentialités touristiques et culturelles sont importantes et variées : une culture riche constituée d'une soixantaine d'ethnies à l'hospitalité reconnue ; des sites naturels divers et réparti sur l'ensemble du territoire (plus de trois cent (300) sites culturels et naturels à vocation touristique). En termes d'apport, selon le service des statistiques de la Direction des infrastructures touristiques, de l'hôtellerie et de l'art culinaire (DITHAC), les retombées financières du tourisme burkinabè sont chaque année en progression.

En outre, le pays abrite des manifestations d'envergure internationale telles que le Festival Panafricain du Cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), la Semaine Nationale de la Culture (SNC), le Salon International du Tourisme et de l'Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) etc.

Pour accompagner le développement du secteur différentes mesures ont été prises dont : la création de l'Office National du Tourisme Burkinabè (ONTB) en 1989 ; la Direction Générale de la Valorisation et l'Aménagement Touristique (DGVAT) ; l'ouverture par la Chambre de Commerce du Centre de Formation Touristique et Hôtelière (CFTH) ; la création d'une filière de formation à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM), etc. Ces mesures n'ont toutefois pas permis de résorber le manque d'infrastructures appropriées, le faible financement du secteur et le problème de la faible qualification des principaux acteurs du domaine. Comme dans les secteurs économiques déjà abordés, des principes d'économie verte sont signalés. Cependant, on ne peut parler de connaissance réelle, ni de prise en compte véritable du concept d'économie verte dans la politique du tourisme et de la culture du pays (Cf. Tableau 11).

Tableau 11 : Prise en compte de l'économie verte dans la politique du tourisme et de la culture au Burkina Faso.

Situation actuelle	Actions/mesures allant dans le sens de l'entreprise verte (EV)	Défis et Perspectives
Cadre politique, juridique et fiscal / incitatif : existence de dispositions spécifiques « économie verte inclusive »		<ul style="list-style-type: none"> Redéfinir le cadre politique, juridique en intégrant l'économie verte Difficultés d'application des textes, faiblesse dans le suiviévaluation des mesures, difficultés de coordination des actions, faible financement du secteur Mécanisme de redistribution des revenus faible (les populations bénéficient peu des retombées des activités liées à l'exploitation de leurs milieux, surtout pour la chasse) Sous financement du secteur, faible qualification des acteurs doublée d'une faible capacité
Le secteur du tourisme est encadré par la loi d'orientation du tourisme et ses différents décrets d'application. La question de l'économie verte n'est pas abordée explicitement, mais les principes d'EV sont présents	Définition claire du concept d'écotourisme Engagement clair pour la gestion rationnelle des ressources naturelles (Article 7)	
Outils opérationnels : existence et niveau de mise en œuvre		
Fonds de développement touristique (Loi n° 058-2003/AN du 22 octobre 2003 relative aux établissements de tourisme et à la promotion touristique au Burkina Faso)	Principe d'utilisateur-payeur Observatoire National du Tourisme, Burkinabè, Baromètre du tourisme burkinabè, ONTB*	
Connaissance du concept : niveau de prise en compte des principes d'ECV dans les stratégies		
Concept méconnu	Principe d'utilisateur-payeur appliqué partiellement	

Source : Auteur à partir des documents de politiques

Note (*) : Office National du Tourisme burkinabè (ONTB)

En définitive, de l'analyse faite aussi bien aux niveaux macroéconomiques que sectoriel, il ressort que la politique burkinabè dans son ensemble est fondamentalement caractérisée par de nombreux principes de développement durable et d'économie verte.

Aujourd'hui, le PNDES qui est le référentiel politique du Burkina Faso pose plus clairement l'importance d'un développement fondé sur les modes de consommation et de production durables. Le défi reste la traduction des choix faits au niveau sectoriel et la transformation des principes édictés en pratiques dans les secteurs de la consommation et de la production.

A l'état actuel de leur prise en compte, on ne peut pas encore parler d'existence de stratégie et ou de politiques d'économie et/ou d'entreprise verte au Burkina Faso. Cependant, il faut noter qu'avec la mise en place de la Direction générale en charge de l'économie verte, la réflexion est bien avancée sur la question et une stratégie globale pourrait bientôt voir le jour.

4.4. Faiblesses politiques et défis selon les secteurs prioritaires du projet SAG

Dans les analyses antérieures, l'étude a permis de mettre en évidence un certain nombre de lacunes politiques aussi bien au niveau macroéconomique qu'au niveau sectoriel en ce qui concerne le concept d'entreprise verte au Burkina Faso. Ces lacunes concernent l'ensemble des secteurs productifs du pays.

Mais, dans l'optique d'établir un lien plus étroit avec la mise en œuvre du projet Switch Africa Green (SAG) au Burkina Faso, projet pour lequel la présente étude est commanditée. Dans un souci de synthèse, (Cf. Tableau 12) reprend les secteurs d'intérêt du projet en mettant en exergue les principales lacunes relevées. Rappelons que pour le Burkina Faso, le projet SAG retient trois secteurs prioritaires à savoir : l'industrie, la gestion des déchets et le tourisme.

Tableau 12 : Lacunes politiques, défis et possibilités d'intervention de SAG

N°	Secteurs prioritaires	Politiques pertinentes d'économie verte	Lacunes et défis	Possibilités d'intervention de SAG
1	Industrie	<ul style="list-style-type: none"> Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016) ; Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD, 2011) ; Politique nationale de développement durable (PNDD, 2014) ; Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA, 2011-2020) ; Politique sectorielle de l'Energie (2011-2025) ; Loi portant réglementation du secteur de l'énergie. 	<ul style="list-style-type: none"> Faible application de la réglementation ; Faible compétitivité et faible valeur ajoutée ; Coût élevé de production (coût élevé de l'énergie) ; Marché des énergies renouvelables inondés par la non-qualité ; Manque d'infrastructures appropriées pour le développement de l'entreprise verte ; Faible accès aux technologies propres ; Faiblesses de capacités des ressources humaines ; La faible appropriation du concept de l'économie verte. 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des politiques plus cohérentes avec le concept d'industrie verte ; créer un centre national de production propre ; Accompagner l'industrie dans l'adoption de production et de technologie plus propres ; et renforcer les capacités des industries sur les modes de consommation et de production durables (Exemples : formation sur la symbiose industrielle) ; Accompagner les promoteurs pour leur indépendance énergétique.
2	Gestion intégrée des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Plan national de développement économique et social (PNDES, 2016) ; Politique Sectorielle de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (POSICA, 2011-2020) ; Plan décennal pour les modes de consommation et de production durables ; La Politique Nationale du Développement Durable ; La Politique et Stratégie Nationale en matière d'Assainissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Faible application de la réglementation sur la gestion des déchets ; L'absence de système de tri au niveau des ménages et des communautés de base ; Accès limité aux infrastructures et aux équipements de gestion des déchets ; Capacités financières limitées des municipalités. 	<ul style="list-style-type: none"> renforcer les capacités des autorités locales en matière de management ; créer un espace de dialogue entre tous les acteurs ; Financer et renforcer des capacités des MPMEs et des OCB travaillant dans le secteur ; développer un réseautage des acteurs Sensibiliser les autorités et les populations sur la question.
3	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD, 2011) ; PNDES (2015-2020) ; Politique Nationale du Tourisme ; Politique nationale de développement durable (PNDD, 2014). 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des capacités techniques des entreprises opérant dans le secteur ; Capacité financière limitée ; insuffisance d'infrastructures appliquant le concept d'économie verte pour le développement de l'entreprise verte ; Faible application de la réglementation sur la gestion des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> Informé, financer et renforcer les capacités sur les modes de consommation et de production durables ; Financer et renforcer les capacités des MPMEs et des OCB travaillant dans le secteur ; Développer le réseautage entre acteurs.



5. Développement de l'entreprise verte au Burkina Faso : potentialités et principales contraintes

5.1. Potentialités

Le Burkina Faso, au regard de la configuration de son contexte macroéconomique actuel, dispose d'un grand potentiel pour le développement d'une industrie verte. Ces potentialités qui peuvent être situées à quatre niveaux (politique, option de développement, impératifs de développement et environnemental) sont applicables à l'entreprise de manière générale auxquels il faut ajouter les acquis et expériences de certains départements, projets et programmes du ministère en charge de l'environnement

Niveau politique. A travers sa politique des trois luttes¹³, le Burkina Faso menait déjà des politiques de protection de l'environnement et de développement durable depuis les années 1980. Cette volonté politique a été renforcée avec entre autres, la ratification du protocole de Kyoto et les trois conventions de Rio, la participation et l'organisation de nombreuses conférences sur la question, l'élaboration de la PNDD en 2013, le PNDES. Ces différents éléments forment un contexte très propice à la mise en œuvre d'une stratégie globale et opérationnelle pour l'émergence d'entreprises vertes au Burkina Faso.

Niveau des options de développement. De façon claire, l'entreprise est ciblée dans le PNDES, comme l'un des moteurs du progrès économique et social. En plus, de façon transversale, cette stratégie intègre dans toutes les actions de développement du pays, les principes du développement durable. Comme mentionné dans l'analyse précédente, de telles orientations clairement établies sont un terrain très favorable à l'entreprise verte.

Au niveau des impératifs du développement. Il est clair que le développement de l'entreprise passe avant tout par la maîtrise des conditions d'accès aux facteurs de production et celle des coûts. Pour cela, l'entreprise au Burkina Faso a un contexte ouvert aux solutions vertes. En effet, les entreprises burkinabè font face à des coûts de production relativement élevés notamment en ce qui concerne l'électricité, l'eau et le gaz par rapport à la sous-région. Cela est accentué par le fait que l'énergie produite est à 70% d'origine thermique. Dans ce contexte défavorable, quelques soient les contraintes, les énergies renouvelables (notamment solaires) paraissent une solution durable. Le développement d'énergies renouvelables pourrait permettre notamment, de :

- réduire le coût de l'électricité à moyen et long termes

pour rendre le secteur industriel et le secteur de l'entreprise en général plus rentable et donc plus attractif. Ce qui devrait normalement attirer davantage d'investisseurs et soutenir la création d'emplois ;

- renforcer la résilience du secteur de l'énergie et de toute l'économie à la volatilité des coûts du pétrole ;
- réduire le niveau de pollution par la réduction du nombre de centrales thermiques ;
- protéger davantage l'environnement à travers la réduction du prélèvement du bois (déforestation) ;
- réduire les impacts sur la santé liés aux pollutions (la combustion du bois-énergie et des énergies fossiles) ;

Les acquis et expériences notables de l'Initiative pauvreté-environnement (IPE). Le Burkina Faso est d'ores et déjà engagé dans l'appui à la mise en œuvre de politiques prenant en compte, le plus souvent à un niveau sectoriel, les problématiques de développement durable. On peut citer, notamment, les programmes et initiatives suivants, que la mission a pu considérer pour leur contribution actuelle et potentielle à la promotion de la croissance verte pour le Burkina Faso :

- Les acquis de l'IPE I et II ;
- Le PNSR, dont l'axe 3 concerne le « développement durable et gestion des ressources naturelles » et qui est renforcé aujourd'hui à travers le PNSR 2 ;
- La mise en œuvre concrète d'une politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau (coordonnée par le Secrétariat permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau – SP/PAGIRE) sur la majeure partie des grands bassins hydrographiques ;
- L'élaboration d'une politique de Gestion Durable des Terres sous l'égide du SP/CONEDD ;
- La mise en œuvre d'un programme sur la gestion durable de la ressource forestière, le Projet d'Investissement Forestier « multi-baillleur » ;
- Le développement expérimental de sources d'énergie renouvelables, etc.
- La REDD+ pilotée au niveau du programme d'investissement forestier (PIF), etc.

5.2. Contraintes

Les analyses dans le point précédent soulignent l'existence d'énormes potentialités/opportunités dans le domaine du verdissement de l'entreprise au Burkina Faso. D'un autre côté, les

¹³ Lutte contre la coupe abusive du bois, lutte contre les feux de brousse et lutte contre la divagation des animaux.

obstacles/entraves au développement d'un tel projet peuvent être situés à trois niveaux : politique, financière et besoins en compétences et en investissements spécifiques très coûteux.

Niveau politique. L'existence d'une bonne volonté politique est nécessaire, mais elle n'est suffisante pour une transition vers l'économie verte. Il faut nécessairement une politique clairement soutenue par des investissements importants dans les sphères de la production.

Le risque est qu'au regard des impératifs de développement actuels, des priorités et des moyens financiers, dans la pratique la question de l'entreprise verte risque d'être reléguée au second plan par la planification si des mesures spécifiques d'accompagnement ne sont pas prises.

Niveau financier. La politique financière du Burkina Faso qui est affiliée à celle de l'UEMOA, est presque entièrement orientée vers la maîtrise de l'inflation et le maintien de la stabilité du taux de change. Cette politique ne semble pas comporter des instruments pour rendre plus efficace le financement du développement de façon générale, et le verdissement de l'entreprise en particulier. En effet, l'accès difficile au crédit est couramment cité comme l'un des problèmes majeurs du développement de l'entreprise au Burkina Faso. Le système bancaire du pays étant surtout orienté dans la collecte de l'épargne, plutôt qu'à l'accompagnement des promoteurs.

Niveau des besoins en compétences et en investissements spécifiques. Les entreprises burkinabè sont pour une large part caractérisées par leur taille relativement petite et de faibles capacités technologiques. Or, le verdissement de l'entreprise est un processus qui nécessite des compétences spécifiques et d'importants investissements financiers. Dans le contexte actuel, très peu d'entreprises semblent capables de se procurer les technologies nécessaires à leur transition vers des productions plus propres, et prêtes à le faire.

En outre, le manque de moyens (financiers et en compétence) de l'Etat et, en plus, ses priorités d'ordre sociale limitent son implication dans le processus. L'expérience de certains fonds comme le PCESA, mis en œuvre par la Maison de l'entreprise, mettent en évidence cette problématique.

Selon les données recueillies sur le terrain, les principales contraintes du développement de l'industrie et de l'entreprise vertes au Burkina Faso telles que perçues par les acteurs étatiques sont, entre autres : capacité limitée d'investissement, expertise insuffisante, défaillance du marché et de la politique, et méconnaissance des solutions techniques.

Compte tenu du système de financement actuel, l'investissement dans le verdissement de l'entreprise paraît peu rentable aux yeux des investisseurs. Cela pourrait constituer une importante limite à l'engagement du secteur privé (national et étranger) dans le processus.

5.3. Secteur d'intérêt pour la promotion de l'entreprise verte

Dans une dynamique de production, la notion de secteur clef change d'un pays à un autre ou dans le même pays, d'un moment à un autre (*un secteur clef à un temps donné peut ne plus l'être plus tard ; tout comme un secteur qui n'était pas jugé clef peut le devenir*). Avant donc les analyses, il est important d'en donner un contenu clair.

« Secteur clef » dans cette étude, fait d'abord référence à un secteur porteur pour l'émergence ou le développement d'une entreprise verte au Burkina Faso. Il fait ensuite référence à un secteur qui est promis à un développement "certain" et qui est riche de possibilités commerciales, techniques et technologiques dans le cadre d'une économie verte. De manière spécifique, il s'agit de secteurs dont le potentiel de production et de croissance est relativement important et pour lesquels il existe une demande réelle (effective ou potentielle).

A un sens plus large, un secteur sera dit clef selon son importance relative actuelle ou à venir en termes de création de richesses dans le cadre d'une industrie et d'une entreprise vertes. Mais, la notion de secteur clef est complexe et son appréhension dépend aussi de l'angle sous lequel la question est abordée (au niveau macroéconomique, méso ou microéconomique). Ici, le niveau méso (sectoriel) semble le plus approprié au regard de la nature de l'étude. Sur cette base, trois grands types de critères d'appréciation ont été utilisés en fonction de la disponibilité des données :

Les critères économiques (*poids dans l'économie - Production, VA, CA- , potentiel productif c'est-à-dire les capacités d'accroissement de la production dans le secteur, le dynamisme des investissements, les effets d'entraînement sur les autres secteurs, le potentiel d'exportation*)

Les critères sociaux (*emplois et revenus – salaires - versés*)

Les critères environnementaux (*potentiel de remédiation sur les questions de dégradation de l'environnement*)

En fonction des critères retenus, les secteurs ont été classés sur la base d'un système de scoring à 4 niveaux : 3 pour les trois premiers secteurs, 2 pour les trois secteurs suivants, 1 pour les trois secteurs suivants et 0 pour le reste. Les secteurs ayant obtenu le score d'au moins 20 sur 30 points au total ont été retenus. Sur cette base, les secteurs clefs par ordre d'importance sont : le coton et textile, l'énergie, la boisson et l'agroalimentaire. En plus de ces secteurs, même s'il n'existe pas encore de données pour mieux l'attester, d'autres activités comme le recyclage nous paraissent des secteurs clefs d'avenir.

5.4. Options de développement : perspectives et limites

Cette section donne les voies possibles de développement des secteurs clefs identifiés et décrits au point 6.2. L'analyse est ici faite selon une approche "processus" et une approche par secteur.

5.4.1. Analyse sous l'approche processus

L'approche ici appelée "processus" fait tout simplement une analyse de possibilités de développement des secteurs clefs dans le temps selon un ordre de priorité. Elle répond, en fait, à la question de savoir quel secteur développer en premier ? Mais d'abord, établir un ordre de développement est-il pertinent ?

Dans le contexte du Burkina Faso, pour réussir l'entreprise verte de manière générale et pour développer les secteurs identifiés en particulier, la voie la plus plausible et le secteur de base c'est celui de l'énergie. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné dans différentes parties de ce rapport et dans d'autres rapports, le principal problème du développement industriel et du développement de l'entreprise au Burkina Faso réside dans le coût élevé des facteurs de production, dont l'électricité. Pour un développement harmonieux et durable de l'entreprise, une bonne stratégie serait d'attaquer en premier cette question. Autrement dit, dans un processus de verdissement de l'entreprise au Burkina Faso, l'énergie constitue la porte d'entrée, le secteur qu'il faut développer en priorité. Pour ce faire, l'hydroélectricité et le solaire semblent les voies à prospecter, compte tenu de la disponibilité relative des ressources.

Dans le domaine du solaire, le Burkina Faso est l'un des pays les plus ensoleillés du monde. Il bénéficie d'un ensoleillement fort et régulier. Comme la plupart des autres pays africains, le pays se trouve dans la ceinture solaire, régions du monde où l'ensoleillement normal direct excède 2000 kWh/m² /an. Spécifiquement au Burkina Faso, l'ensoleillement est supérieur

à 2 800 h/an dans presque tout le pays, ce qui permet d'utiliser les technologies solaires photovoltaïques de manière efficace¹⁴. A titre d'exemple, pour les régions du nord (Sahel), différentes études montrent que les valeurs maximales d'ensoleillement atteignent 6, 23kwh /m² et 5,72 kWh /m² en avril et en août, que ce soit en saison sèche ou en saison pluvieuse, démontrant du même coup, que c'est une zone de fort potentiel en matière de production d'énergie solaire.

En ce qui concerne l'énergie hydroélectrique, le potentiel nous semble peu exploité. Il existe de grands barrages dont le potentiel de production en électricité peut être considérablement accru. Par ailleurs, en saison pluvieuse, le Burkina Faso draine d'énormes quantités d'eau qui disparaissent avec les pluies. En attendant que des études techniques approfondies déterminent les meilleures options, toutes ces ressources nous paraissent exploitables pour la production de l'énergie.

Ce qu'il faut retenir en termes de processus de développement c'est que, partir prioritairement du secteur énergétique aura d'importants retours bénéfiques sur l'ensemble du secteur de l'entreprise (effet d'entraînement important).

Le plus important serait la réduction du coût de l'énergie, qui va permettre de rendre ce secteur plus résilient et plus rentable. Sur le plan social, une telle approche permettrait d'avancer vers l'accès à l'énergie pour tous, tel que souhaité par le gouvernement burkinabè, notamment pour le milieu urbain, à l'horizon 2020.

5.4.2. Analyse par secteur

En tenant compte des potentialités et des principaux obstacles de développement, le tableau suivant (Cf. Tableau 13), résume les perspectives et contraintes de développement de chacun des secteurs clefs développés plus haut (Cf. point 6.1.). Les données de ce tableau confirment bien que la contrainte de l'énergie est un problème transversal.

¹⁴ Avec la libéralisation du secteur de l'énergie, des programmes comme « De l'électricité verte pour cent mille ruraux au Burkina Faso » sont déjà dans le secteur.

Tableau 13 : Perspectives de développement et limites par secteur

N°	Secteur clef	Perspective de développement	Contraintes/limites
1	Coton et textile	Promotion de la transformation du coton (Fil, pagnes, coton sanitaire, etc.)	Les moyens techniques et financiers, les compétences pour la maîtrise de l'énergie, notamment l'optimisation des procédés de production
2	Energie	Production de l'énergie à partir de sources renouvelables : le solaire et l'hydroélectricité	La technologie, les équipements, les compétences
3	Eaux et autres boissons	Professionnalisation des acteurs	Les moyens techniques, les compétences de production, l'optimisation des procédés de production
4	Agroalimentaire	Transformation des produits de base	Les moyens techniques et financiers, les compétences pour la maîtrise de l'énergie, notamment l'optimisation des procédés de production
6	Recyclage et valorisation des déchets	Création de nouvelles entreprises, équipement et professionnalisation des acteurs actuels	Les moyens matériels techniques et financiers

Source : Auteur, à partir des données de l'enquête GIA, 2015



6. Recommandations et stratégies pour la promotion d'une entreprise burkinabè verte

6.1. Recommandations politiques et stratégiques

Dans le contexte actuel et comme l'ont montré les analyses antérieures, la transition vers une entreprise verte pose d'importants problèmes à traiter aux niveaux politique, économique-financier, social, etc. Ces nombreux problèmes peuvent être synthétisés en six (6) principaux facteurs qui doivent être traités en priorité. (Cf. Tableau 14)

en effet, les enquêtes menées par le GRAAD en 2014 et 2015 sur l'économie verte, ont montré que le concept lui-même est relativement nouveau et quasiment inconnu même au plus haut niveau. Par ailleurs, la transition vers l'entreprise verte remettra en cause des intérêts établis au niveau des entreprises et même au niveau de l'Etat, notamment sur le plan des recettes fiscales. Enfin, la nature des avantages produits par l'entreprise relèvent pour beaucoup, du domaine des biens et

services publics. Dans de tels contextes, l'émergence d'une entreprise verte commence forcément par un engagement fort au sommet de l'Etat.

Toutefois, au regard de l'importance de la question et ce qu'elle implique pour toute la communauté (changement de comportement, perte et/ou gain d'intérêt respectivement pour les uns et les autres), la seule volonté et l'engagement de l'Etat ne suffiront pas. La réussite de la transition vers l'entreprise verte passera forcément par une bonne implication du secteur privé et de toute la communauté. Les principaux acteurs impliqués devront être formés et sensibilisés sur les technologies et les autres mesures de changement afin de garantir de meilleures chances de réussite.

En termes de stratégies, pour une transition réussie vers l'entreprise verte, l'étude recommande une démarche fondée en premier lieu sur la construction d'une vision du concept d'entreprise verte dans le cas spécifique du Burkina Faso.

Tableau 14 : Facteurs à traiter en priorité pour une émergence de l'entreprise verte

N°	Facteurs	Principales forces	Principales faiblesses
1	Engagement du gouvernement avec les réformes macroéconomiques idoines	Impulsion de stratégies et allocations de ressources	La croissance verte est reconnue dans la forme ; cette forme reste à préciser dans la pratique ; ressources insuffisantes pour mettre en œuvre les réformes
2	Implication du secteur privé	Volonté politique qui porte la responsabilité majeure du développement	Sensibilisation et mesures pratiques faibles pour la croissance verte
3	Implication de la communauté	Consultation des communautés pour l'obtention des avis de faisabilité environnementale, existence de nombreuses ONG qui sensibilisent sur l'économie verte	Insuffisance de moyens financiers Insuffisance dans la coordination des actions entre les différentes structures
4	Le développement et des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique	Libéralisation prévue du secteur pour rendre plus compétitif ; Création future d'une Agence en charge des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique qui aura en charge de faire leur promotion et d'assainir le marché des ER/EE ;	Coût très élevé des investissements initiaux, les énergies renouvelables demeurent très coûteuses ; Marché des énergies renouvelables est inondé par les matériaux de non-qualité ;
5	La mise à disposition de techniques et technologies propres	Importance de la recherche nationale, existence de quelques technologies propres	Méconnaissance des techniques, coût élevé pour la recherche
6	Développement du secteur privé	Reconnu comme le moteur pour le progrès économique et social dans le PNDES, la création de fonds pour soutenir l'entrepreneuriat vert	Le concept de croissance verte n'est pas perçu comme une véritable priorité, méconnaissance du concept,

Source : Auteur

Cette construction devra s'appuyer sur une approche largement participative et inclusive. Il faut noter ici que les concepts de participation et d'inclusion impliquent le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes sur le concept et ses implications économique-financiers, sociales et environnementales (formations, rencontres d'échanges et de sensibilisation, etc.). Au stade d'une vision commune établie, il s'agira de mener, avec les techniciens, des études permettant d'identifier, sous les contraintes qui sont celles du Burkina Faso, les meilleures options de politiques sectorielles, techniques et technologiques en matière d'entreprise verte. Le schéma suivant (Cf. Schéma 1) résume les grandes étapes de l'approche ici proposée.

6.2. Entraves et obstacles majeurs

Les analyses faites plus haut montrent que le Burkina Faso possède un fort potentiel de verdissement de ses entreprises et bien d'opportunités existent pour la création de nouvelles entreprises vertes. Cependant, la mise en œuvre et l'exploitation pratique de ce potentiel et de ces opportunités n'est pas sans entraves. L'étude situe les principaux obstacles à trois (3) niveaux.

Au niveau politique. Il est vrai que les développements antérieurs font état de l'existence d'une grande volonté politique en ce qui concerne les questions de développement durable et d'économie verte. Malheureusement, cette volonté ne suffit pas. Dans la pratique, la volonté politique ne se traduit en résultat que si elle est conduite sous une politique clairement définie et bien ficelée. Or, de notre lecture de la situation, ce n'est pas le cas actuellement. Même si le PNDES donne des orientations claires, les défis de la traduction de ses

orientations dans les politiques et les pratiques quotidiennes demeurent entiers. Comme déjà mentionné plus haut, au regard de ses impératifs de développement, compte tenu des priorités et des moyens financiers, la question d'entreprise verte risque d'être reléguée au second plan par la planification si des mesures spécifiques d'accompagnement ne sont pas prises. Au niveau de la promotion de l'entreprise verte, le même problème se pose.

Au niveau financier. Rappelons tout d'abord que la politique financière du Burkina Faso est intimement liée à celle de l'UEMOA. Cette politique est surtout orientée dans le maintien de la parité de la monnaie et de la maîtrise de l'inflation. Son efficacité dans le financement du développement de l'entreprise semble plutôt limitée. A moins d'une réorientation spéciale dans le soutien du verdissement de l'entreprise, cette politique risque d'être plutôt un obstacle. De plus, le système bancaire qui prévaut au Burkina Faso semble préférer la collecte de l'épargne à l'accompagnement des promoteurs. L'accessibilité du crédit a toujours été citée comme l'un des facteurs majeurs au développement de l'entreprise dans le pays (G. D. Lankoandé, 2010).

Au niveau des besoins en nouvelles compétences et le coût élevé des investissements. Le développement de l'entreprise verte est un processus qui demande de nouvelles compétences et d'importants investissements financiers. En effet, bien que le coût soit en baisse depuis 30 ans, à l'heure actuelle, la technologie verte reste relativement coûteuse, et nécessite des compétences spécifiques. Dans le contexte du Burkina Faso, très peu d'entreprises semblent capables et prêtes à se procurer de telles technologies. En plus, les priorités de l'Etat et le manque de moyens (financier et de compétences) restreignent son implication dans le processus. L'expérience de

Schéma 1 : Schéma de stratégie général de transition vers l'"entreprise verte" au Burkina Faso

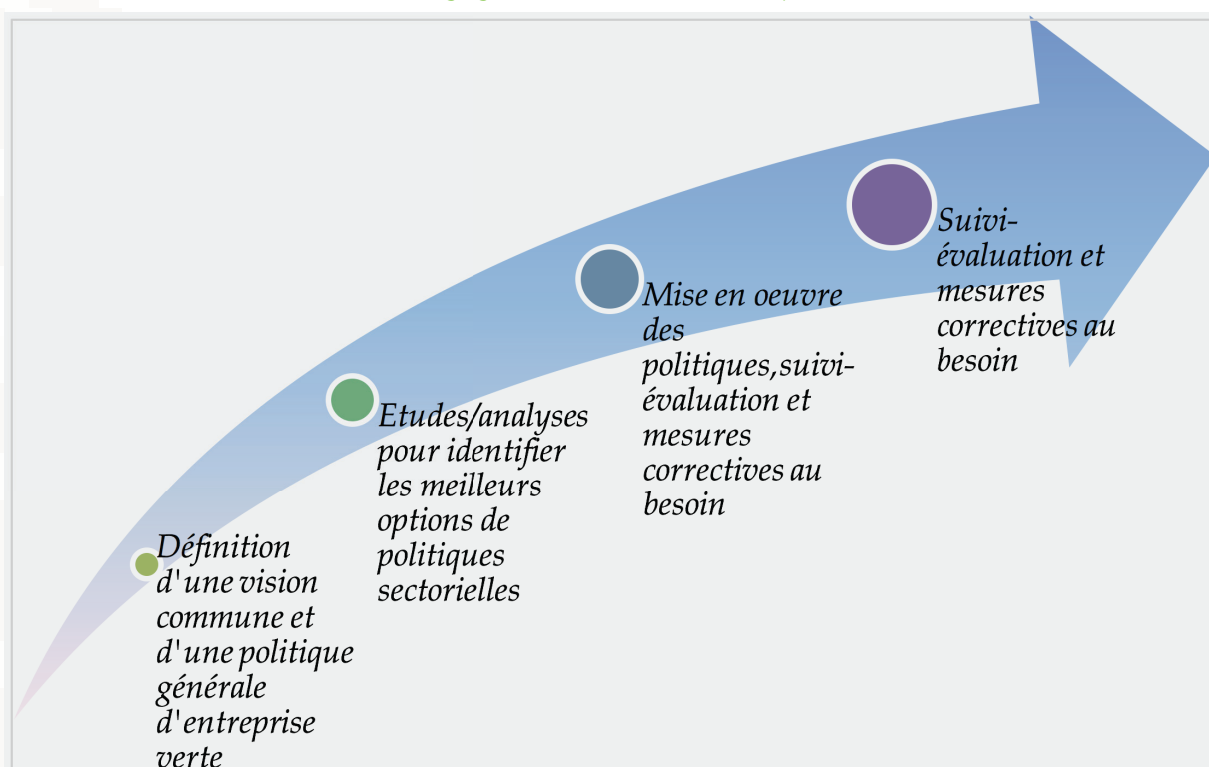


Tableau 15 : Principales contraintes du développement de l'entreprise verte au Burkina Faso

Facteur	Score moyen*	Piste de solution
Personnel	3	Renforcement des capacités (Formation initiale, formation continue, recrutement du personnel, etc.)
Ressources financières et matérielles	3	Définition de mécanismes de financement innovants, subventions, réforme de la politique financière du MEF
Technologies appropriées	3	Mesures incitatives à l'innovation et/ou à l'importation de technologies appropriées et vulgarisation des résultats de recherche
Relationnel/coordination avec les autres institutions	2	Définition d'un ancrage institutionnel clair et approprié.

*Niveau de contrainte: 0 - Pas de contrainte ; 1 - Faible ; 2 - Moyenne ; 3 - Très forte.

Source : Auteur

certains fonds comme le PCESA mis en œuvre par la Maison de l'Entreprise met en évidence cette problématique.

Cette situation se confirme par les données du tableau (Cf. Tableau 15) suivant qui donnent les principales contraintes du développement de l'entreprise verte au Burkina Faso telles que perçues par les acteurs étatiques. Seuls les facteurs à très forte contrainte sont donnés.

Pour les acteurs du secteur de l'entreprise (industrielle ou

commerciale), les principales contraintes qui peuvent jouer en défaveur d'une transition vers des modes de production durables sont d'une autre nature comme le montre le tableau suivant (Cf. Tableau 16). Il faut noter qu'avec les progrès faits ces dernières années, certaines des contraintes ci-dessus relevées ont été relativement déssérées. Il s'agit notamment de celle liée aux questions de relations et de coordination institutionnelle avec pour exemple, la création de la DGEEVCC.

Tableau 16 : Principaux obstacles qui freinent le passage à l'entreprise verte selon les entrepreneurs*

Facteur	Score moyen*
La défaillance du marché et de la politique	3
Méconnaissance des solutions techniques	3
Accès limité à la technologie	3
Expertise Insuffisante / inexistante	3
Capacités limitées d'investissement	2
Accès limité à la connaissance et à l'information	2
Accès limité au marché	2

*Niveau de contrainte: 0 - Pas de contrainte ; 1 - Faible ; 2 - Moyenne ; 3 - Très forte.

Source : Auteur

6.3. Plan d'action indicatif

Pour la transition vers une entreprise verte bâtie sur le socle de l'approche proposée plus haut, le plan indicatif suivant propose quelques actions clefs sur les cinq prochaines années.

Tableau 17 : *Ebauche de plan d'action*

Activités à mettre en œuvre pour un appui à l'émergence de l'entreprise verte au Burkina Faso	2016	2017	2018	2019	2020	Responsable et partenaires
Immédiatement – A court terme						
Définir les critères et caractéristiques (normes) d'une entreprise verte en fonction du degré de verdissement						DGEEVCC*, SAG*,
Vulgariser le concept de l'entreprise verte à travers une communication appropriée						DGEEVCC, SAG*, Centre de formation
Mettre en œuvre des démarches d'analyse / bilan, diagnostique en termes d'entreprise verte au niveau sectoriel et macroéconomique						SAG, DGEEVCC, CAP*, Centre de recherche
Accompagner la mise en œuvre d'outils d'analyse "entreprise verte" des investissements (projets/programmes) dans les secteurs						SAG, DGEEVCC
Actions d'accompagnement de la relecture de la SCADD et des politiques macroéconomiques						SAG, SPCNDD*, CAP
Développement d'une vision commune de l'entreprise verte						
Accompagner /appuyer le processus de négociation/concertation vers une vision commune de l'entreprise verte						DGEEVCC, CAP
Renforcer les capacités et accompagner l'émergence des compétences dans les structures de l'Etat impliquées (DGI, MINEFID, MEEVC, etc.) et des OSC "engagées"						DGEEVCC, SAG, Centre de formation
Au regard des orientations du PNDES pour les MCPD et l'économie verte, accompagner la relecture des politiques sectorielles actuelles						DGEEVCC, SAG, CAP
Financement						
Engager les actions de réflexion et concertation autour d'une "fiscalité verte" en particulier pour l'entreprise verte et des mécanismes financiers incitatifs nationaux et internationaux adaptés au contexte burkinabé						SAG, DGEEVCC, CAP, Centre de recherche
Assurer le lien avec les mécanismes d'aide budgétaire et permettre le dialogue sur la mise en œuvre d'une politique d'entreprise verte						SAG, DGEEVCC

Source : Auteur

*SAG : Switch Africa green *CAP : Consultant appui politique DGEEVCC* : Direction générale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique

7. Le programme Switch Africa Green (SAG) et la promotion de l'entreprise verte au Burkina Faso

7.1. Objectifs du programme SAG

L'objectif principal du programme SAG est de soutenir le développement de l'entreprise verte et la promotion des modes de consommation et de production durables en se fondant sur :

- Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les fournisseurs de services aux entreprises mieux équipés pour saisir les opportunités de développement des affaires vertes ;
- Des consommateurs publics et privés mieux informés ;
- Des conditions favorables à la mise en place de politiques claires, de cadres réglementaires adaptés, de structures d'incitation, d'instruments fiscaux et autres instruments financiers et de fiscalité influençant le ou les secteurs clés retenus.

Le programme Switch Africa Green vise le soutien des initiatives de développement de l'entreprise verte à la fois aux niveaux micro et macroéconomique. Dans la pratique, le programme appuie donc les MPME par le biais d'organisations intermédiaires qui facilitent les changements dans les pratiques et les choix en matière de production et de consommation. En outre, ce programme apporte son soutien à l'influence des questions politiques qui affectent les choix d'investissement.

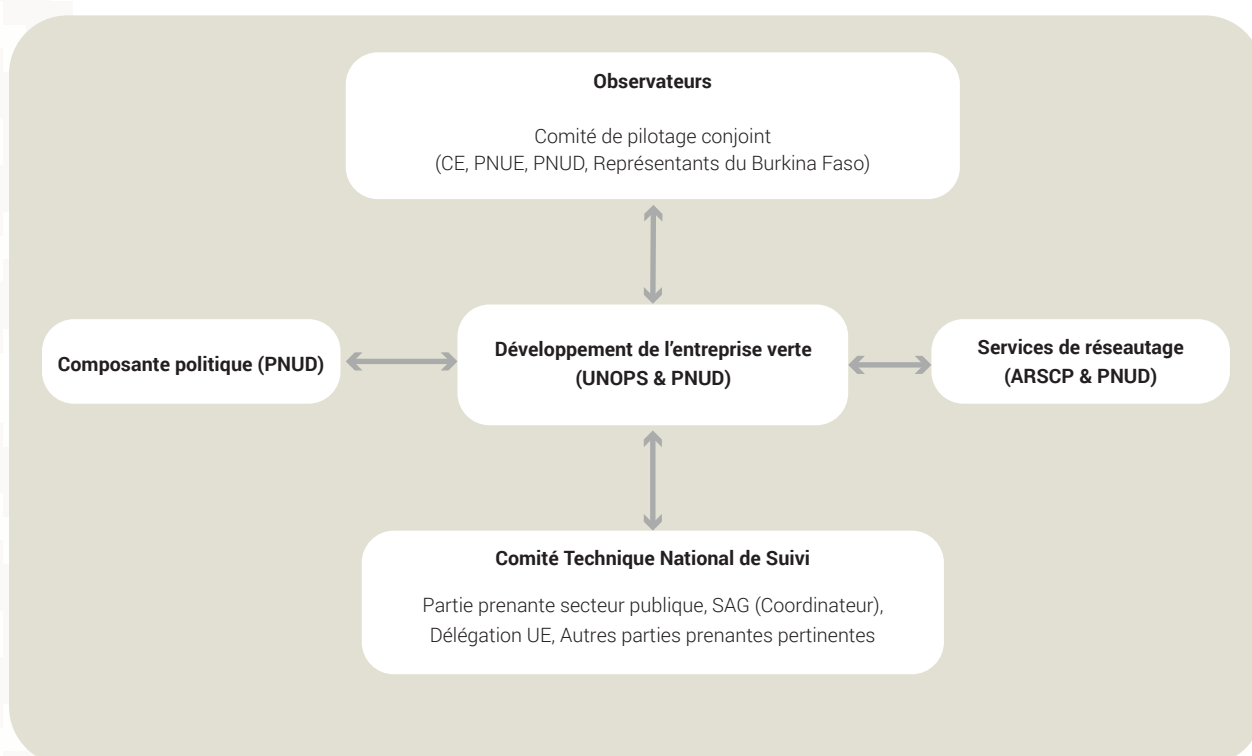
Le programme vise la création de synergie entre les projets soutenus par l'UE et ses États membres. Il s'appuie également sur l'expérience de programmes similaires financés par l'UE tels que SWITCH Asia et SWITCH Med. Le programme comporte trois (3) composantes, décrites ci-dessous.

7.2. Composantes du programme

Les trois (3) composantes du programme Switch Africa Green sont les suivantes :

- **Le soutien politique**, qui s'appuie sur l'existant pour mieux informer et outiller les acteurs politiques et renforcer les capacités des institutions en développant des instruments politiques appropriés concernant notamment le cadre réglementaire, les structures d'incitation, les instruments fiscaux et ceux basés sur le marché, dans l'optique de créer un environnement favorable au secteur privé dans le sens de la promotion d'une croissance verte inclusive par le développement de l'entreprise verte, l'éco-innovation et les modes de production et de consommation durables ;
- **La promotion de l'entreprise verte**, qui vise à fournir des subventions pour permettre aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) de démarrer et

Graphique 4 : Cadre institutionnel pour le pilotage du programme au Burkina Faso



Source: Switch Africa Green Project, 2013

développer des activités vertes ou d'appliquer des pratiques de consommation et de production durables ;

- **Les services de réseautage**, dont le but est de permettre la diffusion des connaissances, des enseignements tirés et des bonnes pratiques de projets dans divers pays, par le biais de réseaux et de programmes nationaux et régionaux en Afrique, mais également de sensibiliser davantage les parties prenantes clés du secteur privé, du gouvernement et des consommateurs à la compréhension et à la pratique des concepts d'économie verte et de modes de consommation et de production durables.

Au regard des objectifs définis et des trois composantes, le programme Switch Africa Green répond aux défis de transition vers des entreprises plus vertes soulevés dans le contexte du Burkina Faso. Par l'exemple, les subventions accordées permettent de répondre aux défis de financement, qui reviennent à presque tous les niveaux. Il est important, donc, de s'assurer que le programme s'insère bien dans le cadre institutionnel

afin d'en maximiser les bénéfices et impacts potentiels.

Pour ce faire, la mise en œuvre du projet doit reposer sur un cadre organisationnel clair. A ce titre, le cadre général défini par le programme lui-même nous semble tout à fait pertinent. L'organisation et les composantes de ce cadre sont données dans le schéma suivant (Cf. Graphique 4)

7.2. Plan indicatif d'action du programme SAG au Burkina Faso selon les secteurs prioritaires retenus

Dans chacun des six (6) pays retenus, la mise en œuvre du programme Switch Africa Green (SAG) vise à contribuer à la transition vers des pratiques et des modèles écologiques et durables de consommation et de production dans différents secteurs économiques.

Au Burkina Faso, les trois (3) secteurs prioritaires retenus sont l'industrie, la gestion intégrée des déchets et le tourisme. Le tableau suivant résume les actions spécifiques souhaitables dans ces secteurs (Cf. Tableaux 18).

Tableau 18 : Plan indicatif d'action pour le programme SAG

SECTEUR INDUSTRIEL								
Composante SAG	Objectifs	Résultats attendus	Principaux indicateurs de performance	Années				Principales parties prenantes
				2015	2016	2017	2018	
Appui politique	Élaborer et/ou améliorer, le cas échéant, les politiques existantes et les cadres industriels de gouvernance pour soutenir la croissance verte dans le secteur manufacturier	<ul style="list-style-type: none"> Un environnement politique favorable pour les MCPD et la croissance verte dans le secteur industriel Des cadres politiques plus cohérents pour le développement de l'industrie verte 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques examinées et / ou renforcées pour soutenir le SCP et la croissance verte dans le secteur industriel Nombre de politiques spécifiques instruments / législation / règlements préparés 					
	Accroître le niveau de prise de conscience sur l'importance de l'industrie verte au niveau politique	<ul style="list-style-type: none"> Importance des entreprises écologiques dans le secteur industriel mieux perçue 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers de sensibilisation, de forums et de conférences organisés pour les décideurs Nombre de participants de haut niveau aux ateliers (Ministre, maire, directeurs généraux et autres autorités de même niveau) 					
	Renforcer les capacités du pays dans la mise en œuvre des politiques de l'industrie verte en développant ou en renforçant les outils de mise en œuvre existants	<ul style="list-style-type: none"> Une plus grande capacité de mise en œuvre des politiques d'industrie verte 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils de mise en œuvre développés, reconnus et adoptés 					
	Améliorer les connaissances et développer les capacités de gestion internes des décideurs dans le secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de capacité des décideurs pour la gestion des politiques d'industrie verte accru 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de responsables de la politique industrielle formés à la gestion des politiques dans le contexte de l'industrie verte 					

Développement de l'entreprise verte	Promouvoir les pratiques de production et de consommation durables dans les industries	<ul style="list-style-type: none"> Niveau des pratiques des PCPD chez les hommes d'affaires du secteur manufacturier accru 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants à des conférences, forums, ateliers sur le SCP dans la fabrication Nombre de MPME spécialement formées au SCP dans l'industrie verte 					
	Appuyer les initiatives d'éco-innovation	<ul style="list-style-type: none"> Une capacité d'éco-innovation accrue dans le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de MPME spécialement formées sur le thème de l'éco-innovation et des sujets connexes Nombre de formations ou d'ateliers organisés sur le thème de l'éco-innovation 					
	Renforcer les capacités techniques des micro, petites et moyennes industries (MPMI) sur les questions liées à l'industrie verte (p. ex. amélioration de l'efficacité énergétique, dans les autres ressources et les produits, technologies plus propres, énergie plus propre, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Capacité accrue des MPME pour la pratique des MCPD dans le secteur industriel Efficacité dans l'utilisation des ressources (terres, eau, énergie, etc.) améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de MPMI formés sur les MCPD dans le secteur industriel Nombre de MPME intégrant l'éco-innovation et les pratiques efficaces sur les ressources 					
	Renforcer les capacités financières des micro, petites et moyennes industries (MPMI) pour développer ou valoriser les activités industrielles existantes	<ul style="list-style-type: none"> Des investissements verts plus élevés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouvelles initiatives d'entreprises vertes mises en œuvre grâce à l'intervention du SAG dans le secteur industriel 					
	Développer ou améliorer, au besoin, les outils d'industrie verte pour soutenir la promotion des MCPD dans le secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> Capacité des MPME pour la pratique des MCPD dans le secteur industriel accru 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de kits d'outils existants revus, améliorés et renforcés pour soutenir l'activité verte dans le secteur industriel Nombre de nouveaux outils spécifiques développés pour une meilleure mise en œuvre de l'industrie verte 					

Services de réseautage	Accroître la collaboration, le partage des connaissances et de l'expérience entre les décideurs et les acteurs du secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure coordination, pénétration et adoption des MCPD 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de forums organisés pour des questions d'industrie durable • Nombre de participants aux forums 					
	Accroître les liens entre les MPME afin de faciliter l'innovation et le transfert de technologies plus propres grâce aux plateformes et réseaux existants de l'industrie verte	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'échanges d'expérience et de transfert de technologie accrue 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités conjointes SCP organisées par les MPME 					
SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS								
Appui politique	Élaborer ou améliorer, le cas échéant, les politiques existantes et la gouvernance des cadres de gestion intégrée des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Un environnement politique favorable à la gestion intégrée des déchets • Des cadres politiques plus cohérents avec la gestion durable des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques examinées et renforcées pour soutenir la promotion de la gestion intégrée des déchets • Nombre de politiques spécifiques instruments / législation / règlements préparés 					
	Renforcer les capacités des institutions publiques en matière de gestion intégrée des déchets (Autorités centrales et décentralisées)	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de capacité des décideurs pour la gestion des déchets accru • Meilleures politiques de gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'intervenants des institutions publiques spécialement formés sur les politiques / stratégies de gestion des déchets 					
	Renforcer les capacités du pays pour une meilleure mise en œuvre des politiques de gestion intégrée des déchets en développant ou en renforçant les outils de mise en œuvre existants	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité accrue de mise en œuvre des politiques / stratégies de gestion intégrée des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres intégrés de gestion des déchets soutenus à mettre en œuvre • Nombre d'outils de mise en œuvre développés, renforcés 					

Promotion de l'entreprise verte	Promouvoir des pratiques intégrées de gestion des déchets entre les institutions publiques, les entreprises et les industries	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de mise en œuvre des MCPD dans la gestion des déchets plus grande 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de MPME spécialement formées au traitement des déchets de SCP Nombre de participants à des conférences, forums, ateliers sur les bonnes pratiques en matière de traitement des déchets 					
	Renforcer les capacités financières des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) pour verdir leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> Investissements des MPME dans la gestion intégrée des déchets accrus Plus d'activités économiques vertes autour de la gestion des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de MPME soutenues par le SAG dans la gestion intégrée des déchets Nombre d'équipements acquis sous l'égide du SAG 					
	Renforcer les capacités techniques des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et OCB sur la gestion intégrée des déchets (tri, transport, recyclage, autoprotection, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Capacité des MPME et des OCB opérant dans la gestion des déchets renforcée 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de MPME et OCB en agriculture formés dans les bonnes pratiques pour la gestion des déchets 					
	Développer de nouveaux outils ou renforcer les outils existants de gestion intégrée des déchets pour soutenir les MCPD dans le traitement des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Capacité des MPME pour la pratique des MCPD accrue 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de kits d'outils existants revus, améliorés et renforcés pour soutenir la gestion intégrée des déchets 					
Service de réseautage	Accroître le niveau de collaboration, de partage de connaissances d'expériences entre les décideurs en matière de gestion intégrée des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Niveau de collaboration entre les décideurs et les autres acteurs accru pour une gestion durable des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de forums organisés sur la gestion intégrée des déchets Nombre de participants atteints 					

SECTEUR DU TOURISME

Appui politique	Examiner les politiques existantes et, le cas échéant, appuyer la mise en place de cadres politiques plus cohérents et pertinents pour le tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> Des cadres politiques cohérents et pertinents pour la promotion d'un tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques examinées et renforcées pour appuyer le développement du tourisme durable 					
	Renforcer les capacités du pays dans la mise en œuvre des politiques de tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à mettre en œuvre des politiques de tourisme durable accrue 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils de mise en œuvre développés Nombre d'outils de mise en œuvre adoptés 					
	Améliorer les connaissances et développer les capacités de gestion internes des décideurs en charge du secteur du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du niveau de capacité des décideurs politiques pour une meilleure gestion du secteur du tourisme durable Meilleur niveau de gestion du tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers de formation organisés pour les décideurs sur les thèmes de tourisme durable Nombre de décideurs formés pour les stratégies de promotion du tourisme durable 					
Promotion de l'entreprise verte	Promouvoir une plus grande prise de conscience du tourisme durable parmi les MPME du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation accrue à l'importance et aux avantages du tourisme durable dans les MPME Augmentation des investissements des MPME dans le tourisme durable Augmentation des projets de tourisme durable Amélioration des infrastructures touristiques durables 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers de sensibilisation, forums et conférences organisés pour les MPME sur le tourisme durable et les thèmes connexes Nombre de participants (MPME) aux ateliers 					
	Renforcer les capacités financières des entreprises de tourisme (MPME) pour leur permettre de développer ou de renforcer leurs activités dans le tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> Investissements des MPME dans le tourisme durable accrus Plus d'activités économiques vertes autour du tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises de tourisme durable soutenues par SAG 					
	Renforcer les capacités techniques des micro, petites et moyennes entreprises pour soutenir la promotion du tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> Capacités des MPME améliorées pour la promotion du tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'entreprises formées au tourisme durable Nombre de MPME mettant en œuvre des MCPD dans le secteur du tourisme sous l'intervention du SAG 					

Service de réseautage	Accroître le niveau de collaboration, de connaissances et d'échange d'expériences entre les décideurs en matière de tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> • Les outils, directives / manuels, technologies et pratiques du SCP sont diffusés auprès des parties prenantes et des décideurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications sur les réseaux et plates-formes de tourisme durable • Nombre de forums organisés sur le tourisme durable pour les décideurs • Nombre de participants (décideurs) aux forums • Nombre de publications sur les réseaux et plates-formes touristiques durables dédiées aux MPME • Nombre de projets / activités conjoints élaborés / mis en œuvre en coopération par au moins deux MPME • Nombre d'activités conjointes organisées par au moins deux MPME dans le tourisme durable 					
	Accroître les liens entre les MPME afin de faciliter la réplication des meilleures pratiques grâce aux réseaux existants de tourisme durable	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des liens entre les MPME 						
	Accroître les liens entre les MPME et les partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des liens entre les MPME et les partenaires au développement internationaux. • Engagement accru avec les partenaires au développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de tourisme durable soutenus par des partenaires au développement 					

8. Conclusion

La littérature et les données actuelles sur le pays montrent clairement que le Burkina Faso a fait des progrès importants en matière de développement durable depuis son engagement pour la protection de l'environnement depuis les années 1970 à son adhésion aux agendas 2030 et 2063. De nombreuses initiatives politiques, projets et programmes l'attestent bien et la dynamique se poursuit toujours avec notamment la relecture/mise à jour de nombreuses politiques (La Politique de Transformation industrielle et artisanale, la Stratégie d'industrialisation du Burkina Faso, etc.)

Toutefois, au regard des résultats de l'étude, il apparaît clairement qu'il n'est pas possible de parler actuellement d'entreprise verte aussi bien sur le plan politique (Cf. Point 4, p.28-p.38), que sur le plan des systèmes et modes de consommation et de production observés sur le terrain même si l'on note une bonne évolution ces dernières années.

Dans ce contexte, la première et la plus forte des recommandations qui puisse être ici faite est la définition d'une politique/stratégie globale de promotion d'entreprises et d'industries s'inscrivant dans les principes d'une économie verte. A ce titre, le schéma n°1 (Point 6.1., page 43) propose une orientation globale de la démarche à suivre. Dans la pratique, cette démarche peut prendre en compte l'appui à la DGEEVCC pour l'opérationnalisation de sa stratégie.

Ainsi que le suggère le schéma, ce type de politique/stratégie exige un partenariat durable entre tous les acteurs de l'économie (Etat, secteur privé, société civile). Pour ce faire, il est important de définir dès le départ, une vision partagée et acceptée de tous du contenu et de la forme qu'il faut donner à l'entreprise verte dans le contexte spécifique qu'est celui du Burkina Faso. Cela nécessite l'engagement de l'Etat au plus haut niveau de la sphère de commande et l'implication du secteur privé à tout le processus en veillant à ce que les mesures qui encouragent les modes de production durables soient prises en compte de façon progressive. Ce processus pourrait démarrer par l'accompagnement de la relecture des politiques sectorielles actuelles.

D'un autre côté, la réussite d'une transition vers l'entreprise verte nécessite une analyse croisée des défis et opportunités actuels que posent les impératifs de développement au niveau économique et social avec les opportunités et les contraintes environnementales et d'exploitation des ressources naturelles. La maîtrise de ces éléments constitue les conditions de base pour une bonne gouvernance de l'entreprise en matière d'économie verte. Concrètement, cette recommandation peut se traduire par la révision périodique de ce type d'analyse pour constater les progrès faits, les défis et les gaps à combler progressivement.

Bien que d'autres domaines présentent eux aussi des enjeux importants, pour commencer, le Burkina Faso devrait axer sa stratégie d'économie verte sur le développement des énergies renouvelables pour réduire le coût actuel de l'énergie qui pèse lourdement sur les performances et la rentabilité de l'entreprise burkinabè. Au regard des données de l'étude, ces questions sont au centre du développement industriel et artisanal, de l'émergence agricole, du développement du transport, de la sauvegarde des forêts actuellement surexploitées pour les besoins énergétiques des ménages, etc. A ce titre, il est fortement recommandé de permettre à l'ANEERE de jouer pleinement son rôle, afin que le Burkina Faso puisse emprunter durablement, le chemin de l'autonomie et de l'indépendance énergétique.

Pour la conduite d'une politique d'EVI, les résultats de l'étude révèlent également le manque de capacités en termes de ressources humaines et financières. Afin de réussir donc la transition vers une économie verte inclusive, les pouvoirs publics burkinabè doivent renforcer leurs capacités notamment à analyser les défis, discerner les opportunités, hiérarchiser les interventions, mobiliser les ressources financières internes, mettre en œuvre les politiques et évaluer les progrès réalisés afin d'apporter continuellement des mesures correctives pour des performances accrues dans le temps.

Références documentaires

1. Fad, OECD, UN et World bank (2014), A tool kit of policy options to support inclusive green growth, Submission to the G20 development working group by the Fad, the OECD, the UN and World bank
2. Agence Française de Développement (ADF) et Banque Africaine de Développement (BAD) 10 décembre 2009, Paris, L'ENERGIE EN AFRIQUE A L'HORIZON 2050
3. Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique, Octobre 2013. Tendances de l'efficacité énergétique au MAROC, Rapport préparé dans le cadre du projet MEDENER sur les indicateurs d'efficacité énergétique dans les pays Méditerranéens
4. BAD (2012a), Document de stratégie pays 2012-2016, Burkina Faso, Département des opérations pays-Région de l'Afrique de l'Ouest, 41p.
5. BAD (2012b), Croissance verte : perspectives pour l'Afrique et la BAD au 21e siècle, BAD, 2012
6. BAD (2013), Projet : gestion participative des forêts classées pour la REDD+ (PGFC/REDD+). Pays : Burkina Faso : Rapport d'évaluation du projet. Département Osan, Banque Africaine de Développement, novembre 2013
7. BAFD, OCDE, PNUD et CEA, (2012) : Perspectives économiques en Afrique 2012, 16p. (www.africaneconomicoutlook.org)
8. BCEAO (2013), Revue économique et monétaire, n°14 décembre 2013, BCEAO, décembre 2014
9. BCEAO (2014a), Revue économique et monétaire n°1, 64p.
10. BCEAO (2014b), Revue économique et monétaire n°15, 93p.
11. Bhatta ZA, Ahmad T, Black RE, et al, for the Maternal and Child Undernutrition Study Group. What works? Interventions for maternal and child undernutrition and survival. Lancet 2008; published online Jan 17. DOI: 10.1016/S0140-6736(07)61693-6
12. CAPES (2011), croissance et pauvreté au Burkina Faso : une approche en équilibre général calculable, CAPES 2011
13. CEA (2011), Rapport économique sur l'Afrique 2011. Gérer le développement : le rôle de l'Etat dans la transformation économique, CEA 2011
14. CEA-PNUE (2012), «L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté : Quelles sont les implications pour l'Afrique
15. CENUCED, (Nov. 2013), Rapport sur le développement industriel 2013, ONUDI, ID ONUDI N° 442, 46p.
16. CNUCED/ONUUDI (2011), le développement économique en Afrique : Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial, rapport, Publication des Nations Unis, 2011, 105p.
17. DECRET N°2011 ____/PRES/PM/MICA, (juillet 2011), Portant organisation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Conseil des Ministres, 18p.
18. DGI (2007), Rapport sur l'industrie, 87p.
19. DGI (2015), Rapport sur l'industrie 2008-2015, DGI
20. Direction de l'Observation et de la Programmation, Maroc, Avril 2013. Analyse des indicateurs énergétiques
21. FAO (2013), Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso, FAO, 2013
22. Gountiéni D. LANKOANDE, (Octobre 2014) : Economie verte inclusive et transformation structurelle au Burkina Faso, Rapport provisoire, 78p.
23. Gountiéni D. LANKOANDE, (2011) : Etude sur le crédit agricole au Burkina Faso, CPF, 2011
24. INSD (2006), Recensement Générale de la Population et de l'Habitation (RGPH) 2006, résultats
25. INSD (2006), RGPH-Etat et structure de la population, INSD/MEF, 2010
26. INSD (2009), Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICVM) 2009, 13p.
27. INSD (2010), Annuaire statistique de l'environnement, INSD, 2010
28. INSD (2010), Enquête démographique et de santé, MEF 2010

29. INSD (2012), Enquête démographique et à Indicateurs Multiples (EDSBF-MICS IV) 2010, 527p.
30. INSD (2012), Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSBF-MICS IV)
31. INSD (2013), Tableau de bord de la gouvernance, 111p, résultats définitifs, 52p.
32. INSD (2014), les comptes économiques de la nation 1999 à 2011 : Comptes définitifs, 92p.
33. International Energy Agency (IEA), 2012 Edition. ENERGY STATISTICS OF NON-OECD COUNTRIES
34. IWWA (2011) Deliverable 2.1.: Regional Evaluation of the SWM Situation in Target Countries. Integrated Waste Management in Western Africa
35. KABORE Sosthène M.B (2010) « la politique industrielle et le développement économique au Burkina Faso », UCAO, 2010
36. Lankoandé, G.D. et Marada, D. (2013), Coût de l'inaction de la gestion des produits chimiques dans le secteur minier et agricole, Burkina Faso, 48p.
37. Lexique d'économie, (2006), 9^e éd, DALLOZ, 773p.
38. MECV (2011) « Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso : analyse économique-environnemental au niveau national (phase1) », rapport
39. MEDD (2011), Programme d'investissement forestier, MEDD, 2011
40. MEDD (2013), Politique nationale de développement durable, MEDD, 2013
41. MEE (2001), Plan d'action national de lutte contre la désertification, MEE, 2001
42. MEF (2011), Stratégie de croissance accélérée et de développement durable, MEF 2011
43. MEF (Sénégal), « Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industriel », rapport d'étape
44. MEF-DGEP (2012), Rapport pays de suivi des objectifs du millénaire pour le développement au Burkina Faso, Edition 2012, MEF 2012
45. Meson, A., and D. Rochat. (2011), Rapport Technique D'étude De Diagnostic Sur La Gestion Des DEEE En Côte d'Ivoire. Abidjan, Côte d'Ivoire: CECAF International
46. MICA (2012), Balance commercial et commerce extérieur du Burkina Faso 2010-2012, Edition 2012
47. Ministère de l'environnement et de l'eau (2001). « Etat des lieux des ressources en eau au Burkina Faso et de leur cadre de gestion » version finale, Mai 2001. OCDE (2011), Towards Green Growth, Organization for Economic Cooperation and Development, Paris
48. MME (2013) « politique sectorielle de l'énergie 2014-2025 »
49. MME (2013) « Quel bilan et quelles voies d'avenir pour les biocarburants et les bioénergies en Afrique? », collection actes de conférence, 4^{eme} conférence biocarburants bioénergie du 21 au 23 Novembre 2013 à Ouagadougou »
50. Nina Kousnetzoff, Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales CEPII, Document de travail n0 95 – 03, Comparaison de l'efficacité énergétique des pays d'Europe centrale et orientale avec celle des pays de l'OCDE
51. ONUDI (2010) « développement de la transformation industrielle et artisanale du coton, lutte contre la pauvreté par la création d'emplois, évaluation indépendante du Burkina Faso », Vienne
52. Ouédraogo, E. Justin, (2004), Expérience Sud-est Asiatique : implication pour la politique de développement économique en Afrique : cas du Burkina Faso, série document de travail, DJ-CAPES No 2004-14, 39p.
53. Ouédraogo, K. (2001), « L'étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) : Burkina Faso », juillet 2001
54. Pearce, D.W., Markandya A. and Barbier, E.B. (1989), Blueprint for a Green Economy, Earthscan, London
55. PNUD (2012), Rapport sur le développement humain en Afrique, PNUD, 2012
56. PNUD (2014), Rapport sur le développement humain 2014, Pérenniser le progrès humain : Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, PNUD 2014
57. PNUE (2011), Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, synthèse à l'intention des décideurs, PNUE 2011

58. POSICA (2011), Politique sectorielle de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, MICA 2011
59. Prakash, Siddharth, Andreas Manhart, Yaw Amoyaw-Osei, and Obed Opoku Agyekum (2010), "Socio-economic Assessment and Feasibility Study on Sustainable E-waste Management in Ghana"
60. Saleh G. A. (2008), Analysis of Scavenging Activities and Reuse of Solid Wastes in Kano Metropolis, Nigeria. PhD Thesis submitted to Dept of Geography. B.U.K.
61. Sané, Y. (2002), La gestion des déchets à Abidjan : un problème récurrent et apparemment sans solution. AJEAM/RAGÉE 2002; Vol. 4 No. 1; pp 13-22
62. Sanwidi, M. et Barry, A. (2010), Rapport de l'étude sur l'état des lieux du droit à l'alimentation au Burkina-Faso, RAPDA 2010
63. Secretariat of the Basel Convention (SBC) (2011), Where Are WEee in Africa? Findings from the Basel Convention E-waste Africa Programme. Geneva, Switzerland: Secretariat of the Basel Convention
64. Seglaro Abel SOMÉ (2007), structure, comportement et performance de l'industrie manufacturière au Burkina Faso, série documents de travail dt-capes n° 2007-31, CAPES, 34p.
65. SP/CNDD (2011), « Evaluation économique de l'environnement et des ressources naturelles au Burkina Faso : analyse économique-environnementale au niveau national (phase 1) », MECV, rapport
66. SP/CNDD (2011), Evaluation économique de l'environnement, MEDD 2011
67. SP/SONAGESE (2002), « Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso », 1er édition
68. Timmer, P. (2012): "The Mathematics of Structural Transformation" in IFPRI West and Central Africa Office' Thematic Research Note 2, April 2012, pp.1-2
69. UICN (2011). « Forum national sur la diversité biologique au Burkina Faso : synthèse des résultats »
70. UNICEF (2010), Analyse de la situation de la pauvreté et de la vulnérabilité de l'enfant et de la femme au Burkina Faso, UNICEF, décembre 2010
71. Volery, T. (2002), Ecopreneurship: Rationale, current issues and future challenges, in Actes de la conférence qui s'est déroulée lors des Rencontres de l'université de St-Gall.
72. Wone, S, and D. Rochat (2008), Rapport Technique De L'état Des Lieux De La Gestion Des E-déchets Au Sénégal. Dakar, Sénégal
73. World Bank (2012), Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development. World Bank
74. Zhuohua Tan, Dr.MatteoPedercini, Dr. Birgit Kopainsky and MI modelling team (2014), Integrated Assessment of the Impacts of Green Investment and Policy Reforms in Burkina Faso, Millennium Institute, Washington, DC 20006, USA

Annexe 1: Liste des personnes rencontrées

N ordre	Nom et Prénom	Structures	Fonction
1	SOU Siébou	DESS/MICA	Conseiller
2	KAGONE Daouda	DGESS/MERH	Directeur
3	ZOMA Jean Baptiste	Maison de l'entreprise	Coordonnateur PCESA
4	ZERBO Joseph	MICA/DGI	Conseiller affaire économique
7	DERRA Seimata	MARHASA / DAEP	Directrice DAEP
8	ZOUNGRANA S Guy F	SPCONEDD	Agent
9	NANAN Yalegré	DESS MERSI	Planificateur et environnementaliste
10	TRAORE Adama	DAFANI	DAF
11	ZANNA Alexandre	SN CITEC	Directeur opérationnel
12	TIENDREBEOGO Victor	BELWET Biocarburant	Chimiste
13	TRAORE / OUERDAOGO Fati	Winner industrie	chef d'entreprise
14	PALENFO Souleymane	CNAA	chef d'entreprise
15	OUEDRAOGO Mamadou/	SOGEAO (Abattoir)	Directeur Général/ DAF
16	ZERBO Fatimata	SOGEAO (Abattoir)	DAF
17	BARRO Dianguinaba	SOFIB	Comptable
18	OUERDAOGO François (Monsieur TUINA)	SONABEL	Chef de département NES
19	DABO Sirénatou	IAMGOLD	Directeur Affaire Corporative, Hébergement et Transport
20	BARRY Tidiane	IAMGOLD	Assistante administrative
21	BOLE Batiene	SOFITEX	Directeur des études et de la prospective
22	LEYNAERT Marc	FASO COTON	Directeur d'exploitation
23	YAMBA Harouna	ONEA	Planificateur et environnementaliste
24	Mr COMPAORE	BNEE	Planificateur
25	SOME Seglaro Abel	STN SCADD	Secrétaire exécutif
26	BAZONGO Baguinébié	INSD	Chef de service de la recherche
27	SIENOU Omarou	UICN	Chargé de projet
28	DAYO Tankien	BAD	Macroéconomiste
29	Barry Ousmane Omar	DGI	Directeur de l'Information et de la Réglementation Industrielle



SWITCH Africa Green
est financé par l'Union
Européenne



Programme des Nations Unies
pour l'environnement



Au service
des peuples
et des nations.

